

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 novembre 1971.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1972, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME II

Développement industriel et scientifique.

INDUSTRIE

Par M. Francisque COLLOMB,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Joseph Yvon, Paul Mistral, Michel Chauty, Raymond Brun, vice-présidents ; Joseph Voyant, Fernand Chatelain, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Charles Alliès, Octave Bajeux, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Maurice Blin, Georges Bonnet, Pierre Bouneau, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Pierre Brousse, Albert Chavanac, Jean Cluzel, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Georges Dardel, Léon David, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Charles Durand, Emile Durieux, François Duval, Fernand Esseul, Jean Filippi, Jean Francou, Marcel Gargar, Lucien Gautier, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Alfred Isautier, Maxime Javelly, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Marcel Lucotte, Pierre Maille, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Louis Orvoen, Gaston Pams, Paul Pelleray, Albert Pen, André Picard, Jules Pinsard, Jean-François Pintat, Auguste Pinton, Henri Prêtre, Etienne Restat, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Michel Sordel, Raoul Vadepiéd, Amédée Valeau, Jacques Verneuill, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1993 et annexes, 2010 (tomes I à III et annexe 8), 2015 (tome IV) et in-8° 494.

Sénat : 26 et 27 (tomes I, II et III, annexe 7) (1971-1972).

Lois de finances. — Industrie - Institut de Développement industriel - Sidérurgie - Chimie - Automobile - Machine-outil - Energie - Charbon - Electricité - Pétrole - Gaz.

SOMMAIRE

	<i>Pages.</i>
Introduction. — Evolution des crédits du M. D. I. S.	5
I. — <i>La politique de développement industriel :</i>	
1° Les lignes de force	7
2° Les instruments :	
A. — La réorganisation du Ministère.....	13
B. — L' I D. I.	16
II. — <i>L'industrie française :</i>	
1° Problèmes généraux :	
A. — L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun..	19
B. — La crise monétaire	21
C. — La lutte contre la pollution.....	22
D. — La taille des entreprises	29
E. — Les prix industriels.....	31
F. — La productivité de l'industrie	33
G. — Les investissements	38
H. — L'apprentissage	43
I. — L'innovation	45
2° Les aspects sectoriels :	
A. — Vue générale	48
B. — Minerais et métaux non-ferreux.....	50
C. — Sidérurgie	52
D. — Automobile	56
E. — Electronique	58
F. — Chimie	59
G. — Construction mécanique	60
H. — Ameublement	62
I. — Papier	63
J. — Textile	65
K. — Livre	67
L. — La banque de données.....	69
3° L'artisanat	71

	Pages.
III. — <i>Le secteur énergétique :</i>	
1° <i>Considérations générales</i>	75
2° <i>Les secteurs énergétiques :</i>	
A. — <i>Le charbon</i>	79
B. — <i>Le pétrole</i>	83
C. — <i>Le gaz</i>	90
D. — <i>L'énergie électrique</i>	95
Conclusions	99

ANNEXES

I. — <i>Commerce d'exportation de la France et de la Grande-Bretagne, en 1969, pour certains produits industriels</i>	105
II. — <i>Commerce extérieur français en 1969 et en 1970</i>	109
III. — <i>Situation de l'électroménager français en 1971</i>	113
IV. — <i>L'électricité : Consommation des principales villes</i>	115
<i>Consommation des centrales E. D. F.</i>	115
V. — <i>Prix de la thermie-fuel et de la thermie-charbon</i>	116

INTRODUCTION

Les crédits du Ministère du Développement industriel et scientifique (M. D. I. S.), plus spécialement consacrés à l'industrie, évoluent de la manière suivante :

NATURE DES DEPENSES	DEPENSES ORDINAIRES		
	Crédits votés pour 1971.	Crédits prévus pour 1972. (En francs.)	Différence.
Moyens des services (Titre III).....	147.937.572	166.520.569	+ 18.582.997
Interventions publiques (Titre IV).....	1.708.278.309	1.570.373.309	— 137.900.000
Total des dépenses ordinaires.....	1.856.210.881	1.736.893.878	— 119.317.003

L'augmentation des moyens des services (personnel, matériel, entretien) correspond à *une évolution normale* et n'appelle, de la part de votre Commission des Affaires économiques, saisie pour avis, aucune observation particulière.

La diminution des interventions publiques résulte essentiellement de *la réduction de la subvention aux Houillères nationales*, qui passe de 1.573 millions de francs à 1.380 millions de francs, soit un abattement de 193 millions de francs. Cette baisse importante succède à celle enregistrée en 1971 par rapport à 1970. Elle confirme l'orientation en faveur d'une réduction des subventions de l'Etat aux entreprises nationales, grâce à la mise en place de nouveaux rapports entre eux.

*
* *

Les dépenses en capital destinées au développement industriel sont en baisse pour les autorisations de programme : 205.130.000 F en 1971, 197.550.000 F en 1972, soit une diminution de 7.580.000 F et, pour les crédits de paiement : 240.050.000 F en 1971, 90.800.000 F en 1972, soit une diminution de 149.250.000 F.

Ces réductions, surtout sensibles en crédits de paiement, résultent essentiellement de *la variation des dotations de l'Institut de développement industriel (I. D. I.)*, dont nous reparlerons dans la suite de ce rapport. Les 100 millions de francs prévus en autorisations de programme pour l'I. D. I. permettront à l'Etat de compléter sa part dans le capital de cet organisme. Au total, la dotation du chapitre 54-92 (actions de politique industrielle) passe de 187.500.000 F à 168 millions de francs en autorisations de programme et de 208.400.000 F à 57 millions de francs en crédits de paiement.

Les subventions au Bureau de recherches géologiques et minières augmentent en autorisations de programme et en crédits de paiement, soit, respectivement, 9.200.000 F au lieu de 8.200.000 F et 9.200.000 F au lieu de 7.200.000 F.

Les subventions aux aménagements hydro-électriques ne sont pas dotées en autorisations de programme. En crédits de paiement, la dotation est de 7 millions de francs pour 1972 au lieu de 15 millions de francs en 1971.

*
* *

Nous n'insisterons pas davantage sur l'analyse de ces crédits, qui relève, au premier chef, du rapporteur spécial de votre Commission des Finances (1).

(1) Cf. les pages 7 à 9 (Observations sur les crédits), 11 à 16 (Présentation synthétique des crédits) et 26 à 35 (Crédits demandés en 1972) du rapport de M. Armengaud (n° 27, Sénat, session 1971-1972, tome III, annexe n° 7).

I. — LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

1° Les lignes de force.

a) *Les objectifs de la politique industrielle française.*

L'objectif fondamental de la politique de développement définie par le VI^e Plan privilégie particulièrement l'industrie. Il s'agit de stimuler l'offre compétitive de biens et de services, dont dépend l'élargissement des débouchés des entreprises et, par voie de conséquence, l'équilibre de nos finances extérieures, le plein emploi et l'amélioration du niveau de vie.

Si le Plan préconise un taux de croissance de la production intérieure brute compris entre 5,8 et 6 % par an, représentant un accroissement d'un tiers en cinq ans, *la seule production industrielle doit connaître un taux proche de 7,5 % par an, représentant un doublement en dix ans.*

Les grands objectifs qu'il convient de rappeler sont les suivants :

— constituer un montant de réserves de devises de 5 milliards de dollars, ce qui implique un excédent des échanges extérieurs de 1 milliard de francs en 1975 ;

— porter la part des dépenses de recherche-développement consacrée aux secteurs de l'industrie concurrentielle de 35 %, en 1970, à 43 % en 1975 ;

— améliorer la sécurité de nos approvisionnements en énergie ;

— assurer la **création**, de 1971 à 1975, de **250.000 emplois industriels**, soit une moyenne de 50.000 par an, *jamais atteinte dans le passé* ;

— obtenir un taux de croissance de l'investissement productif d'environ 7 % par an ;

— développer considérablement la politique de formation professionnelle, celle-ci étant amorcée dès le niveau scolaire et universitaire et ses actions doublées au stade post-scolaire ;

— porter l'équipement de la France en moyens de communication (autoroutes, routes, voirie urbaine, télécommunications, ports) à un niveau répondant aux besoins d'une économie industrielle moderne et correspondant aux infrastructures dont disposent les autres pays du Marché commun ;

— mettre en œuvre une véritable « stratégie du changement », afin de réussir les transformations structurelles sans léser les intérêts sociaux dans les zones de conversion industrielle, en y assurant l'augmentation nette des emplois dans des secteurs nouveaux se substituant aux anciennes industries en déclin ;

— assurer le développement industriel des régions à prépondérance rurale dont l'économie est faible ;

— conserver un caractère français aux industries essentielles à une économie nationale, grâce à la poursuite des restructurations entamées et à l'amélioration des positions internationales des grandes firmes françaises.

b) *La stratégie industrielle de la France.*

Pour atteindre les nombreux et ambitieux objectifs fixés par notre pays, il sera indispensable de conduire une stratégie globale, à la fois complexe et délicate.

Pour s'adapter rapidement aux conditions du marché dont le rôle sera plus important que par le passé, les entreprises devront, tout d'abord, être animées par *des cadres bien formés*. C'est pourquoi il sera nécessaire d'améliorer les techniques pédagogiques et de développer les grandes unités d'enseignement.

La modernisation de notre appareil de production sera obtenue par la consolidation, la croissance et la multiplication des grands groupes industriels, mais aussi par une croissance accélérée de petites et moyennes entreprises, saines et bien gérées, et par une conversion plus rapide des entreprises non rentables. Diverses mesures, notamment fiscales, seront mises à l'étude en vue de renforcer les grands groupes industriels qui constitueront le « fer de lance » de la présence économique française à l'étranger. Cependant, l'adaptation du « tissu » industriel aux conditions du marché repose également sur la possibilité, pour certaines entreprises moyennes, de progresser et sur la création d'entreprises nouvelles.

En plus des mesures de portée générale, destinées à rendre plus dynamique notre industrie et à faciliter son développement, *des actions sectorielles* seront entreprises dans deux domaines. Les plus importantes viseront à stimuler la croissance de *trois branches prioritaires* : la construction mécanique (1), la chimie (2) et l'ensemble formé par l'électronique, l'informatique et les télécommunications (3) ; d'autres actions plus ponctuelles seront lancées en vue de faciliter la solution de certains problèmes précis.

Le Gouvernement considère que les objectifs d'une bonne stratégie industrielle doivent viser à faire connaître à l'étranger les produits fabriqués sous label français, les techniques et brevets, ainsi que les entreprises de notre pays. *En effet, le rayonnement d'une nation est lié dans une large mesure à celui de son économie.* Ce dernier est fonction non seulement de la capacité productive, mais aussi de l'aptitude à faire connaître cette capacité à l'extérieur. Or, **actuellement, le rayonnement de l'économie française ne correspond pas encore à sa puissance réelle** et, dans la mesure où cette puissance est appelée à s'accroître rapidement, ce décalage risque de s'aggraver.

Les entreprises rempliront d'autant mieux leur rôle qu'elles seront plus dynamiques, qu'elles exporteront davantage sous label français et qu'elles s'implanteront dans un plus grand nombre de pays. A cet égard, *le problème de la nationalité des entreprises doit être nuancé.* Certes, une société purement française sert *a priori* mieux la stratégie industrielle de notre pays qu'une filiale d'un groupe étranger implantée en France. Mais, d'un autre côté, les sociétés françaises qui n'exportent pas peuvent être moins utiles à notre stratégie industrielle que des firmes étrangères installées en France, si elles exportent les produits qu'elles fabriquent sur notre territoire ; de la même façon, une société multi-nationale peut faire jouer un rôle privilégié à son implantation française, notamment en lui faisant animer et coordonner l'activité d'autres filiales dans le monde.

Les responsables de notre politique industrielle privilégient donc le degré de liberté des entreprises implantées en France, qu'elle que soit leur nationalité, c'est-à-dire qu'ils considèrent surtout leurs possibilités d'exporter et de créer ou de contrôler des filiales dans le monde. Une telle optique ne doit cependant pas faire oublier

(1) Cf. page 60.

(2) Cf. page 59.

(3) Cf. page 58.

qu'une entreprise dont le champ d'activité se limite à la France est évidemment très utile à l'économie nationale dans la mesure où elle contribue à augmenter le poids industriel de notre pays.

La priorité donnée aux exportations par les pouvoirs publics ne découle pas seulement des considérations précédentes ; elle est également dictée par la nécessité de réaliser certains équilibres, notamment en matière d'emplois et de balance des paiements.

Mais l'intérêt qui s'attache à faire connaître à l'étranger les produits industriels français doit conduire notre pays à *réviser fondamentalement les caractéristiques de notre commerce extérieur*, notamment sur deux points. Le premier concerne *la qualité des produits exportés* : une nation qui veut faire connaître son industrie se doit d'**exporter des produits à forte technicité et productivité**. Le second, c'est que, pour faire connaître le plus grand nombre possible de produits français, *il faut multiplier le nombre de firmes qui exportent*. Il est d'ailleurs malsain de faire porter la charge de l'exportation globale de la nation sur un nombre trop limité d'entreprises car, au-delà d'un certain pourcentage de ventes à l'étranger, la solidité d'une entreprise peut devenir insuffisante. Il faut bien reconnaître que, vis-à-vis de ces deux caractéristiques du commerce extérieur, notre pays a encore de grands efforts à accomplir.

La stratégie industrielle française en matière de commerce extérieur ne doit pas privilégier uniquement l'exportation pure et simple. S'il est nécessaire, dans un premier stade, de s'implanter sur un marché étranger, il est ensuite indispensable de s'y installer industriellement, surtout lorsqu'il s'agit d'un pays à tendance protectionniste (les Etats-Unis, par exemple). Les implantations dans les pays les plus industrialisés sont évidemment celles dont notre pays peut tirer le plus grand bénéfice ; mais *la contribution de la France à l'industrialisation du tiers monde demeure une nécessité tant économique que politique à laquelle notre pays ne saurait se dérober*.

Toutefois, ce dernier type d'industrialisation se heurte à de nombreux obstacles. Le premier réside dans la faiblesse du marché local à laquelle il est possible de porter remède par la création de marchés régionaux résultant de l'union de plusieurs pays ; un autre obstacle tient au manque de capitaux et de technicité.

Les objectifs des pouvoirs publics que nous venons de rappeler représentent un ensemble d'investissements considérables. Les implantations industrielles françaises dans les pays développés demandent moins de capitaux qu'il ne semble, dans la mesure où

l'on peut emprunter sur le marché de l'euro-dollar, tant qu'il subsistera, comme l'ont fait les Américains, ou dans le pays de l'implantation. Ainsi, une firme française qui cherche à s'installer aux Etats-Unis doit d'abord acheter une entreprise américaine, opération pour laquelle elle peut être aidée soit par les banques françaises, soit par des organismes gouvernementaux spécialisés ; une fois installée, cette société pourra trouver plus facilement, sur place, le complément de son financement.

Certaines mesures ont été prises par la France pour favoriser les implantations de nos entreprises à l'étranger. Citons, notamment, la récente libéralisation du régime du transfert des devises, l'introduction de la notion de « mondialisation » des bénéfices et l'institution d'un système de garantie des investissements français à l'étranger, dont le champ géographique devrait être bientôt étendu.

En matière d'investissements étrangers en France, la doctrine du Gouvernement français est assez claire, mais d'une application parfois délicate. Certes, les investissements directs sont les bienvenus dans la mesure où ils renforcent le poids industriel de notre pays et libèrent des disponibilités pour l'investissement français à l'étranger. A ces avantages peut s'ajouter le fait que ces filiales étrangères vendent parfois hors de France des produits que les consommateurs considèrent comme français, ou le fait qu'elles coordonnent d'autres établissements implantés dans des pays qui estiment ainsi avoir un chef de file français.

Il demeure évident qu'il faudra toujours conserver un rapport raisonnable entre les firmes purement françaises et les filiales étrangères. C'est pourquoi il convient de poursuivre une politique très sélective en matière de rachat de sociétés françaises par des firmes d'autres pays.

Quelques chiffres : sur les 220 plus grandes sociétés américaines, 192 sont implantées en Europe, 185 en Amérique latine, 165 en Asie et dans le Pacifique, 127 en Australie et 116 en Afrique.

Sur les 1.200 usines créées ou développées à l'étranger par ces 220 sociétés, on en compte environ :

Pour la France	120
Pour l'Italie	120
Pour le Japon.....	120
Pour la Grande-Bretagne.....	140 à 150

Pour l'Allemagne.....	140 à 150
Pour l'Australie	130
Pour le Mexique.....	130
Pour l'Argentine.....	100 à 110
Pour le Brésil.....	100 à 110
Pour le Venezuela	100 à 110.

Ces chiffres montrent que nous avons à peu près le même nombre d'implantations américaines que les Britanniques ou les Allemands en ce qui concerne ces 220 sociétés. Mais il convient de souligner qu'il est rare que les sièges des divisions européennes de ces sociétés soient installés dans notre pays.

L'industrialisation, objectif fondamental du VI^e Plan, a pour but principal d'accroître considérablement le poids industriel de notre pays. Les projections des tendances à moyen terme montrent que la France dépassera l'Allemagne fédérale en matière de produit intérieur brut au début de la prochaine décennie. Pour le produit intérieur brut par habitant, nous dépasserons les Allemands dès 1975. Toutefois, il est probable que les mouvements monétaires actuels retarderont quelque peu ces échéances qui avaient été calculées sur la base des taux de change de 1970. Quant à la Grande-Bretagne, nous avons déjà dépassé son produit intérieur brut global et, *a fortiori*, son produit intérieur brut par habitant.

L'optimisme du Gouvernement français en matière d'industrialisation se fonde sur cinq éléments :

— dans la mesure où notre développement industriel est parti de plus bas, il a pu et pourra être plus rapide que celui d'autres pays ;

— on enregistre en France *un certain renouveau de l'esprit d'entreprise*, comme le montre la multiplication des sociétés nouvelles créées par des jeunes issus de disciplines diverses et associant leurs compétences ;

— la France a la densité démographique la plus faible du Marché commun et un régime d'occupation du territoire très diversifié, ce qui devrait permettre d'organiser un développement industriel multiforme à la fois plus harmonieux et plus humain et, par là même, plus permanent ;

— dans la mesure où notre pays parviendra à rattraper son retard en matière d'infrastructures, il donnera à notre industrie des moyens d'expansion sensiblement améliorés ;

— l'évolution de la démographie en France va conduire à une augmentation de la population active, alors qu'en Allemagne, par exemple, celle-ci va diminuer.

Autrefois, au XIX^e siècle par exemple, la compétition économique correspondait à une concurrence entre des entreprises soit d'un même pays, soit de pays différents. Mais aujourd'hui, cette compétition se déroule entre des nations et chaque société participe donc à cette espèce de **concurrence à l'échelle planétaire**. La bonne gestion et le dynamisme d'une entreprise deviennent donc un atout non seulement pour ses dirigeants, mais aussi pour la nation. Il appartient donc à l'Etat, non seulement de mobiliser l'énergie de tous les agents économiques, mais aussi de créer le cadre et les conditions les plus favorables à leur action. Cette compétition internationale doit d'ailleurs changer de nature dans les années à venir. A la concurrence entre nations au sein de l'Europe doit progressivement se substituer une compétition entre l'ensemble de l'Europe d'une part, les Etats-Unis d'autre part. A cet égard, l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun constitue un événement d'une importance considérable dont l'influence devrait être bénéfique pour tout notre vieux continent (1).

*
* *

2° Les instruments.

A. — LA RÉORGANISATION DU MINISTÈRE

Dix-huit mois après la décision prise de réorganiser le Ministère du Développement industriel et scientifique (mai 1970), il est intéressant de faire *un premier bilan des réformes intervenues*, toutes axées sur la volonté de créer un Département ministériel nouveau, attaché à la réalisation des objectifs du VI^e Plan dans le domaine du développement industriel et scientifique et de lui donner les moyens d'accomplir cette tâche.

a) *Adaptation des structures et des moyens d'animation et d'intervention au rôle nouveau du développement industriel et scientifique, tout en réalisant des allègements administratifs.*

(1) Cf. page 19 et suivantes, le chapitre que nous avons consacré à cette question.

L'adaptation des structures a porté notamment sur la création d'une nouvelle Direction des industries chimiques, textiles et diverses, conduisant, outre l'allégement administratif qu'elle comporte, à une meilleure unité de doctrine et de coordination dans les activités considérées.

De même a été créée la Direction du Gaz, de l'Electricité et du Charbon, par rattachement du service précédemment chargé des problèmes du charbon et de la tutelle sur les Charbonnages de France à l'ex-Direction du Gaz et de l'Electricité; ont été mis aussi en place les services de la Direction de la technologie, de l'environnement industriel et des mines.

D'autres mesures pratiques ont porté sur les Directions horizontales (Direction des études et programmes; Service des relations internationales; Service central de la statistique et des informations industrielles et secteurs des études économiques et de la programmation; Direction de l'administration générale, du budget et du contentieux) par des modifications internes de structures, permettant une meilleure et plus rapide conception des propositions et leur acheminement pour exécution vers les bureaux chargés des tâches de gestion.

Sur un plan plus général, on a modifié l'organisation de la collecte et de l'exploitation des informations statistiques en dotant chaque direction industrielle d'une cellule statistique qui lui est propre, pourvue en personnel de plus en plus qualifié.

Le Service des relations publiques et de l'information a étendu ses activités en publiant notamment une revue éditée à 25.000 exemplaires, destinée à l'information des administrateurs et des industriels concernant le rôle du Ministère et les principales orientations de la politique industrielle.

Le Service des programmes des organismes de recherche a été créé, en mars 1971, pour examiner les programmes scientifiques et les budgets des organismes de recherche relevant du M. D. I. S. et assurer la coordination des activités exercées en matière de relations extérieures par lesdits organismes.

Enfin, un Conseil de direction, présidé par le Ministre, réunit périodiquement les délégués et directeurs de l'administration centrale afin d'organiser, animer et contrôler l'ensemble des activités du département.

La tâche dévolue au Ministère du Développement industriel et scientifique exige l'attribution en sa faveur de moyens accrus, tant en personnel qu'en crédits.

Il doit, en effet, être apte à suivre l'évolution rapide des techniques et des mécanismes économiques et financiers aussi bien qu'à prévoir, suivre et contrôler le développement de l'industrie, tout en pratiquant une politique de contacts plus étroits avec les professions et entreprises et en suivant plus complètement les budgets des organismes multiples à travers lesquels s'exprime l'intervention de l'Etat.

Ces considérations ont amené le Ministère à instaurer *une politique de mobilité du personnel*, accordée à la compétence des fonctionnaires et aux besoins en effectifs des services jugés prioritaires.

Des crédits supplémentaires sont donc inscrits au budget de 1972 pour la formation des fonctionnaires centraux et extérieurs et pour la création de postes supplémentaires de fonctionnaires de niveau intermédiaire. Les besoins accrus en matériel justifient également une légère hausse des crédits de ce chapitre.

Les effets de ces mesures se feront sentir progressivement. Il sont déjà notables dans l'amélioration de la participation, avec le Ministère de l'Economie et des Finances, à l'autorisation des investissements étrangers, à l'octroi des primes et prêts aux entreprises industrielles et à la maîtrise plus étroite du système d'aides à la recherche-développement.

Enfin, les crédits d'actions de politique industrielle (57,5 millions de francs en 1971), judicieusement répartis, constituent pour le Ministère du Développement industriel et scientifique un outil privilégié lui permettant d'intervenir efficacement dans le développement et la restructuration de l'industrie et la concentration des responsabilités en matière de commerce extérieur, d'aide à la recherche et d'actions de politique industrielle.

De toutes ces mesures résultent un resserrement des liens entre les services chargés de la recherche et de l'industrie et une plus grande efficacité dans le contrôle des activités nationales et des divers organismes de recherche.

b) *Application des méthodes modernes de gestion.*

Cette mission est, en fait, répartie entre les deux directions horizontales : Etudes et programmes et Administration générale, budget et contentieux.

A la première, reviennent les études économiques à long terme et l'aide aux directions industrielles dans l'élaboration de leurs programmes d'activité, démarche progressive et prudente qui marquera le passage d'un style de gestion traditionnel à une direction par objectifs.

La seconde procède à une analyse des postes par fonctions et procédures, afin de mieux ajuster les divers moyens aux différents programmes retenus et de mettre en œuvre des plans de recrutement, d'affectation et de formation des agents.

De plus, les deux directions étudient conjointement la mise en place d'une comptabilité analytique qui doit permettre d'améliorer le contrôle de la gestion.

Quant aux services extérieurs, ils sont de trois types différents : arrondissements minéralogiques, circonscriptions électriques et services des instruments de mesure. Pour eux, les améliorations ne peuvent être recherchées qu'à l'intérieur de leurs propres missions.

B. — L'INSTITUT DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (I. D. I.)

L'Institut du développement industriel achève sa période de démarrage. Créé le 1^{er} juillet 1970 pour aider certaines entreprises en difficulté ou soucieuses de regroupement ou de restructuration, il a également pour mission d'encourager la création d'entreprises nouvelles et l'application d'innovations dont la rentabilité paraît assurée.

Son capital s'élève à 333 millions de francs. L'Etat participe au capital pour 39,1 %, soit 130 millions de francs, dont 50 millions ont été versés sur le crédit ouvert au budget du Ministère du développement industriel pour l'exercice 1970. Le capital de l'I. D. I. doit être progressivement porté à 1 milliard de francs, la part de l'Etat passant alors à 50 % du capital.

Les autorisations de programme et les crédits de paiement déjà votés en 1970 et 1971 — 260 millions de francs d'autorisations de programme et 220 millions de francs de crédits de paiement —

permettent de faire face aux besoins prévisibles de l'Institut jusqu'au début de 1972. Des autorisations de programme et des crédits de paiement nouveaux devraient être ouverts au budget de 1972 pour combler un certain retard et maintenir aussi le rythme élevé des engagements actuels.

L'I. D. I. a reçu 400 demandes individuelles au 30 juin 1971. La plupart de ces demandes émanent d'entreprises moyennes ou petites ; 70 % de ces entreprises ont un chiffre d'affaires inférieur à 40 millions de francs. Certaines entreprises importantes se sont également adressées à l'I. D. I. : 11 % des demandes concernent des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 150 millions de francs et vingt-huit entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 300 millions de francs ont déposé un dossier.

Ainsi se trouvent posés des problèmes de croissance, de diversification, d'innovation et de restructuration. Ce sont surtout les industries de biens d'équipement qui ont déposé des dossiers (35 % des demandes) ; viennent ensuite les biens de consommation (20 %), les produits de base (12,5 %), les industries agricoles et alimentaires (9 %) et les biens de consommation durables (8,5 %).

Les engagements, fin juillet 1971, représentent 55,8 millions de francs et portent sur dix-sept affaires. Ils se répartissent de la façon suivante :

	Millions de francs.
— Industries agricoles et alimentaires :	
Quatre affaires.....	22
— Textile :	
Trois affaires.....	11
— Mécanique :	
Cinq affaires.....	10,4
— Electronique, informatique :	
Trois affaires.....	6,8
— Papeterie :	
Une affaire.....	3
— Peinture et vernis :	
Une affaire.....	2,2

Les interventions de l'I. D. I. sont conformes aux directives du Gouvernement. Aux dix-sept affaires citées, il faut ajouter deux opérations en voie de réalisation, l'une concernant l'informatique, l'autre le secteur papier-carton ; elles engageront l'Institut pour plus de 100 millions de francs.

D'autres dossiers sont en cours d'examen pour une décision probablement positive qui portera à environ 400 millions de francs l'engagement de l'I. D. I. avant la fin de 1972.

Sur le plan de la recherche et du développement des techniques avancées, l'I. D. I. ne peut que compléter l'aide que l'Etat accorde déjà, de différentes façons, aux activités de recherche des entreprises, mais il n'est pas exclu qu'il puisse intervenir dans l'activité de sociétés spécialisées dans le domaine de l'innovation.

Après un peu plus d'un an d'existence, il semble possible de porter *un premier jugement sur le rôle joué par l'Institut du développement industriel*. Certaines des interventions de cet organisme ne sont pas tout à fait satisfaisantes : il en est ainsi du trop grand concours qu'il a apporté au financement de la Compagnie internationale de l'informatique, société dont la création a été voulue par l'Etat. Inversement, l'I. D. I. n'est pas intervenu suffisamment en faveur du développement d'industries régionales ou de secteurs-clés dont l'essor est encore trop faible.

II. — L'INDUSTRIE FRANÇAISE

1° Problèmes généraux.

Avant d'aborder l'étude des problèmes généraux « classiques » de l'industrie française, il nous paraît utile d'examiner *trois éléments nouveaux* susceptibles d'apporter — les deux premiers surtout — des changements plus ou moins profonds dans l'évolution du développement économique de notre pays.

Il s'agit de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, de la crise monétaire et de la lutte contre la pollution.

A. — L'ENTRÉE DE LA GRANDE-BRETAGNE DANS LE MARCHÉ COMMUN

Elle peut être maintenant considérée comme *un fait acquis*. Nous ne la considérerons que *sous son aspect économique* pour tenter d'en prévoir les conséquences.

S'il est relativement rassurant de constater que l'économie britannique n'a pas progressé aussi rapidement que celle des pays du Marché commun et, notamment, celle de la France (26 % contre 51 % entre 1963 et 1970), elle n'en reste pas moins très puissante et elle dispose d'atouts considérables.

Les entreprises britanniques tirent, d'abord, de sérieux avantages du fait de leur gestion financière et d'une concentration très en avance sur celles du Marché commun : sept entreprises anglaises, contre six dans la Communauté, ont un chiffre d'affaires annuel supérieur à 2 milliards de dollars.

Mais, surtout, *l'industrie anglaise conserve une avance sensible dans le domaine de la technologie et de l'innovation*, notamment en matière de fibres synthétiques, d'aéronautique, d'énergie nucléaire (la plus forte proportion mondiale d'utilisation d'énergie sous forme nucléaire), d'électronique et d'informatique.

A court terme, l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun ne devrait avoir que peu de conséquences pour les pays déjà membres. Il est possible que la politique agricole commune,

entraînant une hausse des prix alimentaires en Grande-Bretagne, provoque une hausse des salaires industriels, donc des prix industriels, mais il n'en reste pas moins que la disparition progressive des droits de douane accentuera la concurrence sur les marchés européens au détriment de la France.

A plus longue échéance, il faudra tenir compte du fait que *la Grande-Bretagne entraînera dans le Marché commun les autres pays de l'A. E. L. E. et, vraisemblablement, une bonne partie des pays africains anglophones* : ainsi sera créé un immense marché auquel devront s'adapter la France et ses voisins continentaux.

Il convient également de mentionner *l'importance du marché financier de Londres* (deuxième place mondiale) où les pays de la Communauté élargie pourront trouver des capitaux.

En conclusion, on peut penser que si la Grande-Bretagne tirera profit de son entrée dans le Marché commun (elle resterait d'ailleurs en dehors si elle n'en était pas persuadée), ses partenaires pourront, eux aussi, en recueillir des avantages, sous réserve d'un effort d'adaptation dans les domaines de l'investissement et de l'innovation.

Si l'on considère la situation de secteurs industriels particuliers, on peut faire les constatations suivantes :

La sidérurgie française est très comparable à la britannique, mais sa production est assez nettement inférieure : 23,8 millions de tonnes d'acier contre 28,3, en 1970.

Les industries chimiques ont un chiffre d'affaires comparable. Mais la Grande-Bretagne l'emporte pour la valeur ajoutée et les exportations ; à l'inverse, la productivité est meilleure en France, puisque notre pays emploie 266.000 personnes dans la chimie contre 406.000.

Dans *le textile*, la Grande-Bretagne dépasse légèrement la France, notamment pour la bonneterie, les fibres synthétiques et l'habillement. La France l'emporte pour la dentelle, le tulle, la broderie, la filature et le tissage du coton.

Le point essentiel sera d'obtenir une harmonisation des conditions de la concurrence au sein de la Communauté élargie, notamment par l'application intégrale du Traité de Rome.

Il est indispensable de développer les investissements français en Grande-Bretagne, celle-ci investissant actuellement quatre ou cinq fois plus en France que notre pays outre-Manche.

Le Ministère du Développement industriel et scientifique en a pris conscience et a déjà présenté un certain nombre de propositions destinées à améliorer les conditions propres à la promotion de l'innovation, propositions qui ont été retenues par le Gouvernement.

En outre, il serait nuisible à ses intérêts que la Communauté élargie établisse une zone de libre échange industriel avec des pays qui ne se soumettraient pas à certaines obligations essentielles du Traité qui lie les membres de cette Communauté. On peut craindre, en effet, que des grands pays industrialisés extra-européens demandent à bénéficier d'un arrangement spécial avec la Communauté, en raison des incidences défavorables sur leur commerce qu'entraîneraient, de leur point de vue, l'existence et le fonctionnement de cette Communauté ; ce risque serait encore plus sérieux si les Etats européens qui ont demandé l'association ne prenaient pas certaines mesures indispensables d'harmonisation économique ou douanière avec la Communauté.

En définitive, l'adhésion de la Grande-Bretagne ne semble pas devoir empêcher le développement industriel français. Cela dépend à la fois des organismes communautaires, des gouvernements et des entreprises. Or, il semble que tous soient conscients de l'enjeu et disposés aux efforts nécessaires (1).

B. — LA CRISE MONÉTAIRE

Déclenchée ou, plus exactement, mise officiellement en évidence par les mesures prises par le Président Nixon, au cours de l'été dernier, la crise monétaire que nous subissons risque d'avoir de graves conséquences économiques auxquelles la France ne peut se flatter de pouvoir échapper.

Nous n'avons pas à revenir sur les nombreuses et pertinentes déclarations faites à ce sujet par nos Ministres et même par le Président de la République.

Si notre pays est relativement moins menacé que d'autres par la taxe de 10 % instituée par les Etats-Unis sur les produits qu'ils importent, nos exportations risquent d'être entravées par l'afflux, sur les marchés que nous avons su conquérir, de produits écartés du marché américain.

(1) Cf. Annexe I, page 105 et suivantes : Commerce d'exportation de la France et de la Grande-Bretagne pour certains produits industriels.

Il peut s'y ajouter des mesures analogues que pourraient prendre d'autres pays et le Danemark l'a déjà fait. Une telle élévation de barrières douanières qu'on pouvait juger exclue en raison de l'évolution de ces dernières années amènerait une crise économique — et donc sociale — dans le monde entier.

Sans faire preuve d'excessif pessimisme, il nous paraît sage d'avoir cette menace présente à l'esprit au moment où nous discutons des perspectives du développement industriel de notre pays au cours des prochaines années.

C. — LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION

Il aura fallu bien des années et de très nombreux cris d'alarme pour retenir l'attention des Pouvoirs publics sur les *méfais de notre civilisation industrielle* en ce qui concerne les richesses naturelles, l'air et l'eau notamment. Il s'y ajoute le bruit dont l'intensité excessive, trop souvent constatée, altère gravement la santé physique et morale de l'homme.

1. — *Le problème.*

La pollution atmosphérique est provoquée par les installations de chauffage (à raison de 50 % dans la région parisienne), par diverses industries, par les moteurs à explosion et, enfin — menace peut-être la plus inquiétante pour l'avenir — par les retombées d'éléments radioactifs, provenant aussi bien de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques que des explosions nucléaires.

Les eaux continentales sont partout souillées. Aucun lac, aucune rivière n'est à l'abri, pas même dans les régions les moins peuplées du Canada ; outre l'industrie, de nombreux produits toxiques utilisés par l'agriculture en sont responsables.

Les océans sont à leur tour contaminés par l'afflux des eaux continentales et par les résidus pétroliers, voire par le pétrole en cas d'accidents survenus en cours de transport maritime de ce produit.

Nous n'entrerons pas dans le détail des mesures déjà prises pour freiner cette évolution. Soulignons tout de même *les efforts réalisés par l'industrie pétrolière*. Ils portent pratiquement sur

toutes ses activités, depuis les forages terrestres ou en mer, en passant par les divers modes de transport, le raffinage et le stockage, pour aboutir à toutes les formes d'utilisation.

Notre Gouvernement s'est doté récemment d'un nouveau Département ministériel spécialisé dans « l'environnement et la protection de la nature ». Il est trop tôt pour porter un jugement sur son action. Celle-ci dépendra, de toute façon, de l'importance des moyens mis à sa disposition, en hommes et en crédits.

Mais il nous paraît opportun, dans le cadre de la présente étude, de *mettre l'accent sur les frais supplémentaires* que devront supporter les entreprises industrielles polluantes.

Les spécialistes sont, en effet, d'accord sur le fait que, **s'il est impossible de revenir au point zéro** dans le domaine des pollutions, la technique est capable de les contrôler en les ramenant à des limites acceptables. Mais la destruction ou le « recyclage » des déchets polluants constituent des opérations souvent très onéreuses et, par conséquent, on ne saurait surmonter la crise écologique actuelle qu'en acceptant d'inclure, dans les prix de revient des divers produits, le coût de prévention du dommage potentiel causé à l'environnement.

La lutte contre les nuisances aboutit donc, sur le plan concret, à reviser, en les élargissant, les conceptions traditionnelles de coût de production et de coût pour l'utilisateur.

2. — *Éléments de calcul du coût.*

Il est extrêmement difficile, voire impossible, de chiffrer le coût de la pollution. Comment, par exemple, évaluer en termes monétaires la dégradation d'un paysage ou le risque lié à la consommation d'une eau polluée ? Conformément au programme des « Cent mesures » pour l'environnement, lancé en juin 1970 par le Gouvernement, un groupe d'études, dont les travaux sont en cours, a été constitué sur ce sujet.

En matière industrielle, par exemple, et pour chaque établissement, on peut tenter de faire la somme des dépenses d'investissement et de fonctionnement engagées au titre de la réduction des

pollutions. Mais faut-il y inclure l'achat de tel filtre — qui effectivement réduit la pollution — mais qui, depuis dix ans, équipe toutes les usines neuves de la branche en cause ?

Si l'on choisit de se référer à la situation actuelle, on peut tenter de chiffrer le coût de la « dépollution » nécessaire pour atteindre tel ou tel objectif que l'on se fixe. Des résultats sont actuellement disponibles dans deux domaines : la lutte contre la pollution des eaux et la lutte contre les pollutions de l'air et de l'eau par les industries.

Pour l'eau, le programme de lutte établi en vue du VI^e Plan prend en considération deux hypothèses : le maintien de la pollution à son niveau actuel (rythme minimum) et sa réduction de 80 % vers 1975 (rythme souhaité).

Dans le premier cas, le coût de la lutte s'élève à quelque 700 millions de francs par an en moyenne ; dans le second cas à 1.100 millions de francs par an environ pour la moyenne des cinq années considérées. Pour juger de l'effort à entreprendre, on peut noter que la part des investissements incluse dans ces dépenses correspond à 1,6 ou 2,5 pour mille de la formation brute du capital fixe en 1975. Ramené à l'habitant et pour la même année, la dépense de lutte contre la pollution des eaux s'élèverait à 12,5 F dans la première hypothèse et à 19,5 F dans la seconde.

En ce qui concerne les dépenses de lutte contre la pollution de l'eau et de l'air par les industries, les estimations faites dans les mêmes hypothèses conduisent à *une dépense annuelle de 500 à 600 millions de francs en moyenne* (dont quelque 170 à 200 millions de francs par an au seul titre de la pollution industrielle des eaux).

Cette dépense ne représente qu'un pourcentage minime du chiffre d'affaires de l'ensemble de l'industrie française. Ce calcul n'exclut pas que certains problèmes se posent dans un nombre restreint de branches industrielles. Pour celles-ci, l'investissement supplémentaire dû au titre de l'épuration peut atteindre 5 à 10 % de l'investissement productif. Les dépenses annuelles de fonctionnement peuvent excéder assez nettement un pourcentage appréciable de la valeur ajoutée. La charge ainsi apportée au prix de revient est suffisante pour perturber, voire condamner, leur développement en raison notamment des modifications causées aux échanges internationaux.

Pour ces branches, une vigilance particulière est nécessaire dans l'application des dispositions réglementaires. Une aide financière — provisoire — serait souhaitable. Des délais doivent à défaut ou parallèlement être consentis. Enfin, le cas échéant, une entente internationale doit être recherchée pour harmoniser les rythmes de réduction de pollution qui sont imposés.

Mais qui paie ou paiera les dépenses de lutte contre la pollution ?

Dans le cas des collectivités, la lutte contre la pollution des eaux est financée :

— pour partie (30 % environ de l'investissement) par l'Etat au moyen de subventions qu'il accorde ; c'est alors chaque citoyen qui, par l'impôt, cotise pour les opérations d'assainissement ;

— pour partie (20 à 30 %) par l'Agence financière de bassin qui apporte son aide ; ce sont alors tous les pollueurs du bassin qui, en définitive, participent au financement des opérations, aidés par l'agence ;

— enfin, pour le reste de l'investissement et pour les frais de fonctionnement, par les habitants de la collectivité qui paient à celle-ci des redevances d'assainissement destinées à équilibrer les charges des emprunts contractés par la collectivité et les frais de fonctionnement des installations d'assainissement et d'épuration.

Dans le cas des industries pour lesquelles des estimations de coût ont également été données, la charge de l'investissement et les frais de fonctionnement sont payés :

— en faible partie par l'Etat (c'est-à-dire par chaque citoyen), puisque celui-ci consent un amortissement exceptionnel des immeubles destinés à l'épuration de l'air et de l'eau ;

— dans le cas de l'eau seulement, par les autres pollueurs du bassin si l'Agence financière apporte son aide (40 à 50 % de l'investissement) ;

— enfin, par le consommateur final des produits industriels puisque, pour financer la lutte contre la pollution, les entreprises doivent dégager des disponibilités financières qui, en définitive, accroissent leurs prix de revient et, en conséquence, leurs prix de vente.

Finalement, c'est toujours le consommateur qui paie, directement (en achetant un produit ou un service) ou indirectement (en payant son impôt) le coût de la lutte contre les pollutions.

Mais la façon dont ce coût se répercute sur le consommateur final est capitale. Il convient, en effet, pour parvenir à l'optimum économique que le coût de la « dépollution » intervienne comme un élément des décisions financières de l'échelon intermédiaire (collectivité, industriel, constructeur de voitures, etc.) qui décide d'agir. C'est le sens qu'il faut donner à la formule « qui pollue doit payer ». Toute la pratique française de la lutte contre les pollutions est bien fondée sur ce principe : la création récente des Agences de bassin confirme ce fait. Toutefois, le principe en cause connaît des dérogations (les subventions accordées aux collectivités, par exemple) que la vie économique et la solidarité nationale rendent nécessaires et possibles.

3. — *Les industriels et la pollution.*

Les industriels participent à l'action des Agences financières de bassin. Ils se sont montrés vigilants en ce qui concerne l'équité des redevances qu'elles perçoivent ; ils s'acquittent de ces redevances. Dans les autres domaines, des contacts ont pu être établis entre certaines branches d'activité et les pouvoirs publics, afin de fixer les modalités d'une réduction des pollutions à moyen terme de la branche en cause.

A l'échelon local, les contacts paraissent se développer entre les industriels et le Service des mines, qui coordonne le contrôle des établissements classés, en vue de parvenir à une meilleure épuration.

Enfin, des contacts ont été pris entre l'Administration et les principaux organismes centraux interprofessionnels : Conseil national du patronat français et Assemblée permanente des Chambres de commerce et d'industrie (A. P. C. C. I.), qui, tous deux, ont créé une commission spécialisée sur l'environnement.

Si l'on excepte la participation de l'A. P. C. C. I. à un Centre de documentation et de formation sur les nuisances utilisé conjointement par les industriels et les Pouvoirs publics, la contribution des organismes professionnels en cause s'est, jusqu'à présent,

concrétisée tout particulièrement par leur participation à *la constitution récente des trois organismes interprofessionnels de financement des investissements de lutte contre la pollution* : GIFIAPE (Groupement interprofessionnel financier antipollution), GIPADE (Groupement des Industries pour l'amélioration de l'environnement) et PETROFIGAZ.

Il est certain qu'une collaboration plus active entre l'Administration et les organismes professionnels, tout particulièrement au niveau des branches industrielles, facilitera l'élaboration, puis l'exécution de programmes de réduction des nuisances industrielles.

4. — *L'action du Ministère.*

Le décret créant le Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de la Protection de la nature et de l'environnement (M. P. N. E.) a donc transféré au nouveau Ministère les attributions précédemment dévolues au Ministère du Développement industriel et scientifique, en ce qui concerne les établissements dangereux, insalubres ou incommodes. Ce nouveau ministère est donc susceptible d'engager de multiples actions qui n'ont pas toutes, d'ailleurs, une traduction budgétaire.

a) *Action dans le domaine de la recherche.*

Aide au développement : dans le cadre du VI^e Plan, une prévision spéciale a été faite pour les demandes relatives à l'environnement : 80 millions de francs ont été prévus pour la mise au point des procédés d'épuration ; les demandes correspondantes seront instruites en association avec le M. P. N. E.

Organismes de recherche : de nombreux organismes relevant de la tutelle du Ministère du Développement industriel et scientifique ont une activité de recherche intéressant les problèmes d'environnement. Il s'agit principalement des organismes suivants : C. E. A., C. N. E. X. O., I. F. P. (désulfuration), B. R. G. M., I. R. C. H. A., C. E. R. C. H. A. R. (combustions), E. D. F., divers centres ou organismes professionnels. D'une manière générale, l'action du Ministère du Développement industriel et scientifique est d'assurer une coordination des programmes et une incitation en liaison avec le M.P.N.E. et au moyen des crédits en provenance du F. I. A. N. E. (1).

(1) C. E. A. : Commissariat à l'Energie Atomique ; CNEOXO : Centre National pour l'Exploitation des Océans ; I. F. P. : Institut Français du Pétrole ; B. R. G. M. : Bureau de Recherches Géologiques et Minières ; I. R. C. H. A. : Institut de Recherche Chimique Appliquée ; C. E. R. C. H. A. R. : Centre d'Etude et de Recherche des Charbonnages de France ; F. I. A. N. E. : Fonds d'Intervention et d'Action pour la Nature et l'Environnement.

b) *Action dans le domaine des établissements classés.*

Si le service central est placé sous l'autorité du M. P. N. E., les moyens nécessaires des services extérieurs du Ministère du Développement industriel et scientifique sont mis à disposition du M.P.N.E. Un programme général de renforcement des arrondissements minéralogiques pour assurer cette tâche nouvelle a été élaboré dès 1968. Sa mise en place progressive a été engagée en 1970. Elle doit être poursuivie jusqu'en 1974. Les moyens nouveaux mis à la disposition du M. P. N. E. correspondent, fin 1971, à la création de 118 postes et aux mesures d'accompagnement suivantes : 52.000 F de frais de déplacement et 652.000 F de frais de fonctionnement.

c) *Action dans le domaine sectoriel.*

Un groupe de travail vient d'être créé pour étudier *l'industrie de l'environnement* et ses conditions de développement (recensement, position sur le marché, effets de la politique de protection de l'environnement).

Dans le cas particulier de *l'industrie de la mesure*, le Bureau national de métrologie et le Service des instruments de mesure étudient la contribution que cette industrie peut apporter pour le contrôle des nuisances.

d) *Action à travers les interventions réglementaires.*

Cette action porte sur les points suivants :

— la *réglementation technique*, destinée à assurer la sécurité, rentre dans l'environnement industriel entendu au sens large :

- raffinerie de pétrole ;
- transport par canalisation de fluides divers ;
- appareils à pression ;
- conservation de substances explosives ;

— problèmes d'environnement liés à l'implantation et au fonctionnement des *installations nucléaires de base* ;

— participation à l'élaboration des règlements concernant les *véhicules automobiles* et au contrôle technique de ces véhicules ;

— contribution à la lutte contre la pollution atmosphérique par le *contrôle de l'utilisation de l'énergie* et, notamment, l'amélioration de la combustion.

e) *Action dans le domaine du sous-sol.*

Le Ministère du Développement industriel et scientifique a la responsabilité directe de la gestion du sous-sol ; celle-ci, par certains aspects, intéresse directement l'environnement :

- gestion des nappes d'eaux souterraines, évaluation, exploitation, protection contre les pollutions ;
- stockage souterrain de produits industriels (hydrocarbures, produits chimiques) ;
- mouvements de terrains (affaissements miniers, glissements naturels...).

f) *Action dans le domaine de la formation.*

Outre la réalisation d'actions de formation spécialisées dans les Ecoles des Mines, particulièrement de celle de Saint-Etienne, le Ministère du Développement industriel et scientifique a constitué, en liaison avec l'Assemblée permanente des Chambres de commerce et d'industrie, un Centre de formation pour la lutte contre les nuisances.

D. — LA TAILLE DES ENTREPRISES

Le mouvement de concentration, en France, a pris une grande ampleur au cours des cinq dernières années. L'évolution des marchés, le progrès technique et la concurrence en sont les causes principales. L'essor du Marché commun a accéléré sans aucun doute cette tendance. Si bon nombre d'opérations ont eu pour motif la concentration d'entreprises de moyenne importance, d'autres ont réuni des sociétés de grande importance pour constituer des entreprises de taille internationale, des groupes de type multinational ou des conglomérats caractérisés par la diversification de leurs activités.

Cette évolution a été suivie attentivement par le Ministère qui la considère d'un œil favorable dans la mesure où elle concourt à la réalisation du VI^e Plan. *Des mesures fiscales ont encouragé la concentration des entreprises.* Elles ont accéléré le mouvement, ainsi qu'en témoignent des fusions telles que Pont-à-Mousson avec Saint-Gobain, Pechiney avec Ugine-Kuhlmann. Ces exemples ne doivent pas faire oublier que ce sont surtout les entreprises moyennes qui vont vers la concentration.

Les secteurs les plus intéressés sont l'alimentation et la pétrochimie, suivies par les industries mécaniques et électriques, les bâtiments et travaux publics, la métallurgie, les transports et le textile.

Les objectifs du mouvement de concentration semblent être : pour la concentration verticale, une meilleure coordination entre la production et les débouchés (exemple Kronenbourg et B. S. N.) et, pour la concentration horizontale, une meilleure exploitation des moyens de production (exemple Creusot-Loire).

A partir de ces différents éléments, un certain nombre de remarques peuvent être faites :

— c'est dans les secteurs les plus exposés à la concurrence internationale (industries chimique, pétrolière, mécanique, électrique) que le plus grand nombre de regroupements peut être constaté. En outre, le mouvement de concentration, selon les secteurs, a été d'autant plus important que ceux-ci étaient déjà relativement concentrés ;

— dans les secteurs où le mouvement de concentration a été le plus marqué, le maintien d'une certaine concurrence entre au moins deux grands groupes a été favorisé : ainsi Pechiney-Ugine et Penarroya-Mokta pour les métaux non ferreux, ou encore Peugeot-Renault et Citroën-Fiat dans l'automobile ;

— la politique des pouvoirs publics a consisté à faciliter, lorsque cela était nécessaire, la constitution de groupes de dimension internationale avec l'accord des intéressés. Sur le plan national, elle a permis la restructuration de certains secteurs s'adressant à un marché de plus faible dimension.

Ces récents mouvements de concentration ont entraîné *des mutations souvent critiquées* : incidences sur l'emploi, auxquelles on peut parer par une politique de formation professionnelle et de l'emploi ; entrave à une politique d'implantation industrielle dispersée géographiquement, mais l'Etat s'efforce d'y remédier en recourant à des mesures d'incitation et de dissuasion ; trouble dans le mécanisme des prix, par réduction de la concurrence ; enfin, facilité de la croissance des groupes étrangers et de leur pénétration dans l'industrie nationale.

Tout bien pesé, notre pays doit poursuivre dans cette voie s'il veut occuper une place importante dans la compétition inter-

nationale. Pour le degré de concentration des entreprises et de leur taille, *il ne vient qu'en cinquième position après ses principaux partenaires européens.*

Nous suivrons attentivement les efforts du Ministère du Développement industriel et scientifique pour favoriser une concentration judicieuse des entreprises. De sa réussite dépend la réalisation du taux de croissance industriel prévu par le VI^e Plan.

Les entreprises moyennes ne doivent pas être négligées dans la restructuration nécessaire de notre économie dont elles sont un facteur essentiel, ne serait-ce que par leur aspect humain et social.

Des mesures ont été prises en leur faveur, financières notamment, à la suite de la décision prise à l'issue du Comité interministériel du 18 juin 1971, concernant la promotion de l'innovation. Elles ne seront efficaces que si les chefs d'entreprise eux-mêmes ont pleine connaissance du climat économique dans lequel se développent leurs entreprises. Suscitées par le Secrétaire d'Etat à la moyenne et petite entreprise et à l'artisanat, *des associations régionales* se sont créées pour l'étude des problèmes communs. Il s'y ajoute certaines actions plus spécifiques à certains secteurs d'activité où prédomine ce genre d'entreprises tels, par exemple, les secteurs de la construction mécanique et des jeux et jouets.

E. — LES PRIX INDUSTRIELS

La hausse des prix des produits manufacturés à la consommation avait été relativement modérée au cours du premier semestre de 1970 (+ 0,3 % en moyenne mensuelle), compte tenu des effets de la dévaluation sur les prix des produits importés. Les hausses avaient porté sur les prix des automobiles, de l'ameublement, des articles de ménage et, dans une moindre mesure, sur les prix de l'habillement.

Au deuxième semestre 1970, les hausses n'ont pas marqué de ralentissement malgré la chute de la plupart des cours des matières premières précédemment en hausse. C'est dans l'habillement que le mouvement a été le plus net ; les hausses ont été également très sensibles dans l'ameublement, l'équipement ménager et sur les produits d'entretien. La reprise de la consommation au cours de

ce deuxième semestre 1970 a pu avoir une influence sur les prix en fin d'année. Finalement, la hausse enregistrée au cours de l'année 1970 était de 3,7 %.

Au début de 1971, le mouvement s'est accéléré et, de janvier à mai, l'augmentation des prix des produits manufacturés atteignait 2,2 %. Les facteurs de hausse ont été l'accroissement des rémunérations salariales, le maintien du loyer de l'argent à un niveau élevé et l'élévation sensible des prix des produits énergétiques.

La hausse rapide des prix de gros de produits industriels en 1969 et, pendant le premier trimestre 1970, s'est ralentie : 1 % sur l'ensemble des produits industriels de mai 1970 à mai 1971. Cette évolution s'explique par le fléchissement des cours mondiaux des matières premières, un meilleur ajustement de l'offre et de la demande, un certain relâchement du crédit.

Cependant, ce mouvement est ressenti de façon inégale selon les produits : l'influence de la baisse des cours mondiaux a été très sensible sur les métaux non ferreux, les matières premières textiles (laines en particulier) et, dans une moindre mesure, sur le bois et le papier.

Au contraire, les prix des produits de la première transformation et du travail des métaux, ainsi que ceux des machines et appareils mécaniques, continuaient de monter ; on peut y voir l'effet des hausses de salaires et aussi des tensions qui ont persisté sur les marchés.

Les matériaux de construction subissaient, eux aussi, des hausses de prix relativement élevées. Mais les plus sensibles ont frappé les produits énergétiques : 14 % de mai 1970 à mai 1971 (électricité : 3,5 % en juillet 1970 ; gaz : 5 % ; produits pétroliers raffinés : 10 % en un an). On semble pouvoir discerner l'amorce d'un ralentissement de la hausse des prix à la production.

Ce mouvement de hausse s'est fait sentir également dans les pays étrangers : 4,8 % en Allemagne fédérale entre août 1970 et avril 1971, aux Pays-Bas (5,7 %), en Belgique (3,9 %), en Grande-Bretagne (3,9 %) et aux Etats-Unis (5,9 %).

On a vu que, pour la France, la hausse des prix des produits industriels avait été de 3,7 % en 1970. Mais on enregistre pour l'indice général des prix de l'ensemble des biens et ser-

vices une hausse de 5,2 % sur cette même année. D'une façon générale, il est permis de penser que cette hausse n'est pas de nature à nuire fondamentalement au développement du commerce extérieur français, compte tenu de celles intervenues plus ou moins inégalement dans les pays concurrents et de la réévaluation, de fait ou de droit, d'un certain nombre de monnaies étrangères.

F. — LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE

Elle a conservé en 1970 un niveau de croissance élevé : + 6,7 % d'accroissement moyen par rapport à l'année précédente.

Ce taux d'accroissement dépasse légèrement celui enregistré sur la moyenne des années 1960-1967 qui était de 6,1. Il est plus faible que celui de l'année 1968 : 9,7, la productivité marquant à cette date un progrès sensible dû, en grande partie, à la très forte reprise de la production.

On trouvera au *tableau I* ci-après le détail de cette évolution, par année, de 1960 à 1970, et par grande branche. Ce tableau fait ressortir notamment les résultats pour l'ensemble de l'industrie (sans le bâtiment et les travaux publics), puis pour les industries de base, enfin pour les industries de transformation.

Le tableau II fait apparaître les taux d'accroissement moyen pour chacune de ces mêmes années, mais avec un plus grand détail dans la nomenclature des branches.

Par rapport aux résultats de l'an dernier, on constate certaines modifications dues à des rectifications intervenues depuis dans les estimations d'effectifs de population active, ainsi qu'à des révisions des valeurs ajoutées en 1967 et 1968.

Dans l'ensemble, ces ratifications permettent de voir que l'importance des gains de productivité dans l'industrie constitue un phénomène d'une portée considérable, puisque, pour nombre de branches, il en résulte que, sur une période d'une dizaine d'années, la même production a pu être réalisée avec deux fois moins d'heures de travail.

Les résultats de 1970, qui doivent être considérés comme provisoires, montrent que les gains les plus marquants de productivité ont été enregistrés dans l'industrie pétrolière, l'automobile, la mécanique, la production d'électricité et de gaz, le bois, les industries diverses. Le cuir et les industries polygraphiques, au contraire, continuent de figurer parmi les industries à faible croissance de productivité.

TABLEAU I

Evolution de la productivité apparente du travail par grandes branches.
(Indice 100 année précédente.)

GRANDES BRANCHES	NUMEROS des branches correspon- dantes.	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Industrie sans bâtiment.	02 à 12.	107,4	104,8	104,9	106,9	105,4	106,4	107,3	105,4	109,7	104,8	106,7
Industrie de base.....	03 à 08, + 10.	109,6	105,1	106,3	107,2	108,6	106,5	108,3	106,4	109,8	107,6	108,3
Industrie de transforma- tion	02, 09, 11, 12.	106,6	104,8	104,3	106,2	104,3	106,3	106,9	104,9	109,7	103,9	105,6
Energie	03 à 05.	115,0	107,7	109,4	111,3	108,2	110,2	107,0	106,7	112,2	110,9	114,7
Transports et télécommu- nications	14	105,9	104,2	104,8	104,2	104,9	102,5	102,6	102,3	106,4	108,8	107,1
Services et commerces..	16 et 19.	103,7	105,1	105,7	103,8	103,1	102,2	102,0	102,8	102,9	102,9	101,4
B. T. P., services, com- merces	13, 16 et 19.	103,5	105,3	105,0	102,9	104,2	103,0	102,9	104,0	103,2	102,8	102,6

Source : I. N. S. E. E.

TABEAU II

**Evolution de la productivité apparente du travail par personne active dans l'agriculture
et par heure travaillée dans les branches non agricoles dans les séries de comptabilité nationale de la base 1962.**

(Indice 100 année précédente.)

Juin 1971.

BRANCHES	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
01 — Agriculture, sylviculture....	115,8	99,6	111,9	102,4	105,1	109,5	101,6	112,2	107,9	98,8	106,1
02 — Produits des I. A. A.....	102,7	105,8	103,5	103,4	108,7	105,4	105,3	106,7	108,7	105,2	103,7
03 A — Combustibles minéraux so- lides	112,6	100,2	102,4	100,1	105,3	97,8	97,8	104,6	107,1	105,2	107,2
03 B — Gaz	113,6	105,2	109,6	118,2	104,1	109,4	105,6	102,9	111,2	105,9	108,8
04 — Electricité, eau et divers... }											
05 — Pétrole, gaz naturel et car- burant	103,9	104,0	107,3	107,4	108,2	110,0	106,7	103,6	105,8	111,4	113,9
06 A — Matériaux de construction..	104,1	107,9	105,6	104,1	116,9	103,0	104,3	104,4	106,9	108,2	103,4
06 B — Verre	107,2	99,4	107,2	103,0	105,9	102,5	106,6	105,0	110,3	109,2	103,4
07 — Minerai de fer et produits sidérurgiques	110,9	100,0	99,5	99,0	112,1	104,0	110,4	106,0	113,2	108,8	104,4
08 — Minerais et métaux non fer- reux	109,4	99,6	100,1	107,7	107,0	102,3	110,3	104,8	103,8	107,4	105,5
09 A — Produits de la première transformation	106,7	101,2	102,2	106,6	107,8	104,9	104,7	106,9	111,4	109,8	101,7
09 B — Machines et appareils méca- niques	108,2	107,8	103,4	105,0	107,1	108,8	111,1	105,6	109,2	105,2	108,7
09 C — Machines et appareils élec- triques	105,6	106,2	105,2	108,8	102,4	108,8	104,9	103,9	109,3	102,3	106,7

BRANCHES	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
09 D — Automobiles et cycles.....	106,4	97,0	105,2	114,8	102,6	104,8	115,3	99,3	108,5	103,6	108,9
09 E — Construction navale, aéronautique et armement.....	113,9	105,8	107,5	104,1	102,3	98,3	116,6	103,7	111,9	99,6	104,5
10 — Produits des industries chimiques	106,7	105,7	106,0	106,0	107,5	104,8	110,2	107,9	108,3	104,5	104,1
11 A — Textile	106,1	103,4	107,7	108,8	96,5	104,5	104,1	103,0	111,5	103,7	104,1
11 B — Habillement	106,7	104,6	107,9	110,4	97,6	97,9	103,1	102,0	114,3	101,5	106,2
11 C — Cuirs	98,4	107,0	104,4	103,0	102,5	101,3	102,9	97,6	110,6	103,7	102,2
12 A — Produits de l'industrie du bois	109,6	110,6	103,2	106,7	108,0	107,7	105,5	105,9	108,2	101,1	107,9
12 B — Pâtes, papier et carton.....	109,1	105,0	101,5	105,9	106,7	106,0	109,1	106,1	106,9	103,0	104,6
12 C — Presse et édition.....	105,2	103,4	99,2	99,9	102,3	103,3	102,7	100,7	99,8	99,9	102,1
12 D — Produits des industries diverses	110,1	99,6	109,3	104,3	105,3	103,9	105,5	105,0	111,1	102,7	110,3
13 — Bâtiment et travaux publics.	103,1	106,0	103,3	100,7	108,0	105,7	105,2	107,4	104,3	102,5	105,6
14 A — Transports	106,2	102,7	103,7	103,8	104,8	102,3	102,3	101,6	107,9	111,0	105,1
14 B — Télécommunications	105,2	110,2	108,9	106,7	105,2	102,9	103,2	104,4	103,2	104,2	111,4
15 — Service du logement.....	104,6	105,3	105,8	102,3	101,6	101,4	102,4	103,2	108,4	105,3	101,5
16 — Autres services.....	103,8	105,6	105,3	101,6	104,3	103,8	101,0	102,4	101,0	102,3	100,8
19 — Commerces	103,5	104,6	106,0	106,1	102,0	100,5	103,1	103,2	104,9	103,3	102,1
Ensemble des branches non agricoles excepté le logement.....	105,6	104,9	104,8	104,7	104,8	104,4	104,9	104,6	107,2	103,6	104,9

Source : I. N. S. E. E.

G. — LES INVESTISSEMENTS

L'amélioration du rythme de la croissance industrielle est l'un des objectifs majeurs du VI^e Plan. Elle doit, cependant, rester compatible avec les équilibres généraux de l'économie. Le taux de croissance du produit national brut a été choisi en fonction de cette préoccupation ; de même, le schéma du financement retenu devait en tenir compte.

Mais des difficultés sont à craindre d'ici 1975 en raison de l'importance de l'effort d'investissement productif et de l'accroissement des besoins en logements et en équipements sociaux. L'épargne ne suffira pas à leur financement.

Il faut souligner, de façon insistante, *l'interdépendance des variables économiques*. L'équilibre de l'épargne et de l'investissement ne pourra pas s'établir au niveau souhaité si les hypothèses faites en matière de prix, de salaires, de finances publiques ou de balance des paiements ne sont pas réalisées. De même, les équipements productifs pourraient se révéler moins productifs, voire excessifs, si les équipements généraux devaient subir un retard trop important.

Cela nous amène à examiner successivement l'ampleur des besoins de financement de l'industrie, la politique économique et financière qui doit y être adaptée, les investissements étrangers en France (1).

a) *L'ampleur des besoins de financement de l'industrie.*

1. Les principaux objectifs de la politique industrielle.

La production industrielle doit s'accroître de 7,5 % par an au cours du VI^e Plan, soit une accélération de 0,7 % par rapport au V^e. On doit y parvenir grâce à diverses orientations de la politique sectorielle et à une politique des structures tendant au renforcement de notre tissu industriel, problèmes que nous avons déjà évoqués précédemment (2).

(1) Problème que nous avons effleuré dans les pages 11 et 12 de notre Avis.

(2) Cf. page 7 et suivantes.

2. Les besoins et les ressources de financement.

L'effort d'investissement nécessaire sera considérable et devra être supérieur de plus de la moitié à celui des cinq dernières années.

L'essentiel des besoins de financement de l'industrie est couvert par l'autofinancement des entreprises : 77 % sont prévus, taux à peu près constant depuis 1964.

Le complément doit être fourni par le financement externe : marché financier, crédits bancaires, opérations des organismes spécialisés (Crédit national, Crédit hôtelier, etc.), enfin, Caisse des Dépôts et Consignations et Crédit agricole.

b) *La politique économique et financière.*

Les hypothèses qui viennent d'être rappelées supposent que soient apportés des inflexions au comportement des agents économiques et des aménagements aux circuits de financement existants. Aussi le rapport du Plan a-t-il esquissé et le Gouvernement entrepris de mettre en œuvre une politique économique et financière adaptée.

1. L'autofinancement est largement conditionné par la stabilité de la monnaie et des prix ; d'où l'obligation pour les pouvoirs publics d'une *meilleure maîtrise de l'évolution du niveau général des prix*.

2. Les ressources externes ne seront assurées que par une *politique d'encouragement à l'épargne* et une amélioration des conditions des *émissions sur le marché financier*.

En outre, un appel plus important à l'*épargne étrangère* devra être favorisé par diverses mesures fiscales ou techniques et une partie plus importante des crédits bancaires devra être orientée vers l'industrie. Enfin, les organismes financiers spécialisés devront pouvoir augmenter leurs ressources au moyen d'emprunts.

Dans cette rapide étude, il est possible de conclure que *les hypothèses faites dans le VI^e Plan sont plausibles*. Par ailleurs, les circuits de financement existants fonctionnent de façon satisfaisante, sous réserve d'adaptations de détail. Le Gouvernement s'attache à

mettre en place les moyens complémentaires susceptibles de satisfaire les besoins spécifiques. Un ensemble de mesures a été récemment adopté pour favoriser le développement des innovations. Un groupe de travail sur les entreprises nouvelles et les entreprises de croissance doit être prochainement réuni.

Il apparaît donc que le motif principal de préoccupation soit **d'assurer une stabilité aussi grande que possible des prix**. Cet objectif est d'autant plus important à atteindre qu'il conditionne le montant des ressources à attendre de l'autofinancement et de l'épargne. Il est d'autant plus difficile à réaliser que, dans l'état actuel des relations monétaires internationales, il ne dépend pas uniquement de la politique économique nationale.

c) Les investissements étrangers en France.

Ils posent un problème que le Gouvernement s'efforce de résoudre dans un esprit libéral, conforme aux dispositions du Traité de Rome et à nos engagements communautaires, en ce qui concerne les opérations menées par des ressortissants d'un Etat membre de la C.E.E.

1. La politique du Gouvernement.

Le libéralisme du Gouvernement s'applique notamment aux *créations d'entreprises nouvelles* dans la mesure où ces opérations assurent à l'industrie un surcroît de moyens de financement. Ce type d'investissement est particulièrement bienvenu lorsqu'il se traduit par la constitution d'un centre de production et de recherche à vocation européenne et par la création d'emplois dans des régions jugées prioritaires au titre de l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne *les opérations de rachat d'entreprises françaises*, la politique du Gouvernement consiste à examiner les avantages et les inconvénients que présente chaque projet, sur le plan économique, financier, technologique, ainsi qu'en matière de commerce extérieur et d'emploi, et à autoriser les opérations pour lesquelles le résultat de cet examen ne s'avère pas négatif. Dans cette perspective, sont découragés les rachats purs et simples

de réseaux commerciaux, de même que les opérations de prise de contrôle d'entreprises viables par elles-mêmes ou pour lesquelles une action de restructuration peut être envisagée dans un cadre national.

Il convient, au demeurant, de noter que, par rapport au grand nombre de dossiers présentés, le volume des opérations faisant l'objet d'une décision défavorable des pouvoirs publics demeure limité.

Par ailleurs, les chiffres indiqués sont plus élevés que le montant des mouvements de capitaux en provenance de l'étranger enregistrés à l'occasion d'opérations d'investissements directs, dans la mesure où la prise de contrôle d'une entreprise française par une autre entreprise française, placée sous contrôle étranger, est soumise à déclaration en l'absence même de toute intervention financière de la société-mère étrangère. De même, dans le cas où cette dernière intervient partiellement dans le règlement de l'opération entreprise par sa filiale, l'ensemble du règlement est pris en compte sous son aspect français comme sous son aspect étranger.

Il est enfin à noter que les montants retenus concernent :

— les seuls apports de l'investisseur, à l'exclusion des concours extérieurs obtenus en France sous forme de subventions publiques ou de prêts de banques ou d'établissements financiers ;

— les opérations nouvelles, à l'exclusion des liquidations d'investissements et des remboursements de prêts ;

— des projets et non pas des réalisations effectives d'opérations.

2. Le bilan dans le secteur industriel.

Pour les industries du ressort du Ministère du Développement industriel et scientifique, le *tableau* ci-après retrace l'évolution du montant total des investissements étrangers en France, ainsi que leur répartition sectorielle, pour 1969, 1970 et le premier semestre 1971.

Ils concernent l'ensemble des secteurs industriels, à l'exclusion des industries agricoles et alimentaires, du bâtiment et des travaux publics, des constructions aéronautiques et navales.

Les chiffres ainsi retenus s'appliquent aux investissements correspondant à un contrôle exercé sur une entreprise de droit français par des capitaux étrangers, sous forme de création d'entreprise nouvelle, de prise de participation dans une entreprise existante, de souscription à l'augmentation de capital d'une filiale ou d'octroi de prêt. Les simples opérations de caution n'ont pas été retracées.

Ces investissements, qualifiés de directs, ne représentent qu'une partie de l'ensemble des opérations à caractère étranger concernant des entreprises françaises : soit les prises de participation n'entraînant pas de contrôle, soit celles dont le montant est en principe inférieur à 20 % du capital, sont considérées comme des investissements de portefeuille et, à ce titre, ne sont pas recensées ; de même, les prêts de l'étranger autres que ceux consentis par une société mère à une filiale ne sont pas, sauf exception, pris en compte.

Investissements étrangers en France.
(En milliers de francs.)

SECTEURS	1969	1970	1971 (premier semestre) (1).
Industries mécaniques.....	349.298	427.420	»
Industries électriques.....	43.591	190.407	»
Electronique	71.246	916.727	»
Automobiles et cycles.....	209.587	245.576	»
Machines agricoles.....	17.860	30.646	»
<i>Construction mécanique, électrique, électro-</i> <i>nique</i>	691.582	1.810.776	539.778
Pharmacie	284.597	187.142	»
Peintures	34.496	6.698	»
Caoutchouc	23.296	38.034	»
Autres industries chimiques.....	414.865	669.891	»
<i>Industries chimiques.....</i>	757.254	901.765	137.313

SECTEURS	1969	1970	1971 (premier semestre) (1).
Textiles	121.525	138.146	»
Bois, papier, livres.....	151.762	72.870	»
Cuirs	45.462	3.634	»
Transformation des matières plastiques.....	29.708	39.487	»
Parfumerie	49.376	155.578	»
Autres industries diverses.....	48.598	28.549	»
<i>Industries textiles et diverses.....</i>	<i>446.431</i>	<i>438.264</i>	<i>111.973</i>
Minerais et métaux non ferreux (extraction et production)	16.509	667.369	»
Matériaux de construction	32.800	110.061	»
<i>Métaux, minerais, matériaux de construction.</i>	<i>49.309</i>	<i>777.430</i>	<i>134.912</i>
Industrie du fer et de l'acier.....	103.991	197.864	»
Première transformation, fonderie et travail des métaux non ferreux.....	68.611	204.249	»
<i>Industries métallurgiques.....</i>	<i>172.602</i>	<i>402.113</i>	<i>162.731</i>
<i>Carburants</i>	<i>184.080</i>	<i>186.164</i>	<i>628.032</i>
<i>Ingénierie et bureaux d'études.....</i>	<i>63.950</i>	<i>30.385</i>	<i>487</i>
Total général.....	2.365.208	4.546.897	1.719.226

(1) Seules les indications globales sont actuellement disponibles pour cette période.

H. — L'APPRENTISSAGE

La loi de juin 1971 a remis en honneur l'apprentissage, forme traditionnelle d'enseignement qu'on était arrivé à considérer comme secondaire dans le système éducatif français.

Pris en charge par l'enseignement technique, il trouve ses premiers éléments dans le premier cycle du secondaire par l'information pratique et l'orientation des adolescents et s'achève par le perfectionnement et la promotion des adultes. Il est donné en partie dans les centres de formation d'apprentissage et en partie dans l'entreprise. Un salaire donne au jeune apprenti conscience d'être déjà engagé dans la vie active.

Trois réformes essentielles sont à retenir :

1° *L'organisation de structures d'accueil modernes* : les centres de formation d'apprentissage (C.F.A.) se sont substitués aux divers centres antérieurs et ont le monopole de l'enseignement dans le domaine de l'apprentissage.

Des cours peuvent être organisés par les entreprises et les groupements économiques intéressés sous forme de centres uniformisés sous la tutelle des pouvoirs publics. Les établissements existants seront, par priorité, transformés en C. F. A., soit à titre individuel, soit par regroupement.

2° *Le contrôle et l'amélioration de la formation et de la qualification des formateurs* seront assurés par des conventions aux niveaux national et régional, sous le contrôle d'un corps d'inspection unique. Seront notamment déterminés les temps d'enseignement et la progressivité des tâches techniques accomplies par l'apprenti, tandis que l'employeur sera tenu d'inscrire l'apprenti à l'examen conduisant au type de formation choisi.

Un décret doit fixer le niveau de qualification du personnel des C. F. A. et l'organisation de l'inspection de l'apprentissage. L'employeur devra être agréé par le Comité départemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi.

3° *Le statut de l'apprenti* est rénové par la définition du contrat d'apprentissage, contrat de travail de type particulier, passé par écrit et enregistré auprès de l'Inspection du travail. Le droit aux allocations familiales est maintenu.

Des exonérations fiscales en faveur des entreprises employant des apprentis assureront le financement régulier des C. F. A.

De l'ensemble des dispositions relatives à l'apprentissage, il ressort :

— que la formation des apprentis s'effectue pour partie dans l'entreprise comme par le passé, la partie théorique devenant le monopole de centres conventionnés et contrôlés par l'Etat, mais dont l'initiative revient principalement aux établissements publics que sont les Chambres de métiers. Ce contrôle relève essentiellement des comités régionaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi et des comités départementaux institués par la loi ;

— que l'organisation de cet enseignement, tout en étant normalisée, garde *un maximum de souplesse* en raison des nombreuses possibilités d'adaptation qu'offrent les textes d'application à prendre et les conventions à élaborer ;

— que *le statut de l'apprenti est totalement rénové*. A mi-chemin entre la vie scolaire et professionnelle, l'apprentissage lui permet de bénéficier à la fois d'un enseignement complet et du statut de salarié.

I. — L'INNOVATION

On a pu définir l'innovation comme « un changement de la fonction de production ou bien comme une nouvelle combinaison des facteurs de production ». Elle apparaît « quand existe la possibilité qu'un tel changement augmente le profit maximum qu'une firme est susceptible de faire ». *Elle se distingue de l'invention* en ce sens que celle-ci est d'ordre technique, alors que celle-là est d'ordre économique.

L'évolution rapide des moyens techniques de production comme des productions elles-mêmes est devenue aujourd'hui un facteur essentiel du développement économique et constitue un atout majeur dans la conquête des marchés.

L'adaptation et, surtout, le renouvellement des unités de production conduit à *donner à l'innovation une place de choix* ; c'est dans ces conditions que le Comité interministériel, qui s'est réuni le 18 juin 1971, a examiné le programme présenté par le Ministre du Développement industriel et scientifique visant à améliorer la promotion de l'innovation dans l'industrie. Les mesures envisagées à cet effet se proposent d'intéresser l'ensemble des agents économiques à cet aspect du problème par un aménagement des institutions et par une action auprès des individus ; parmi elles, plusieurs tendent à favoriser la naissance d'entreprises innovatrices.

Une première série de dispositions aménage le régime juridique et la fiscalité indirecte des entreprises à fort potentiel d'innovation. Le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère du Développement industriel et scientifique étudient et mettent au point actuellement ces modifications.

Dans le même esprit, il est souhaitable d'inciter les entreprises à créer des ateliers de prototypes ; aussi le Comité interministériel a-t-il été amené à proposer que le régime d'amortissement exceptionnel institué par la loi du 31 juillet 1962 (art. 23), en faveur de la recherche scientifique et technique, soit appliqué aux investissements immobiliers nécessaires à la réalisation et à l'expérimentation de prototypes industriels.

De même, une procédure simple doit être mise en point, afin que des prêts personnels puissent être accordés aux inventeurs pour leur permettre de faire face aux dépenses de dépôt et de renouvellement de brevets.

La taxation des revenus tirés de la vente, de l'apport en société ou de la concession de droits de propriété industrielle sera également aménagée de la manière suivante :

— le régime d'imposition découlant des dispositions de l'article 39 *terdecies* du Code général des impôts, qui frappe au taux de 10 % les plus-values à long terme dégagées à l'occasion de la cession de brevets, de procédés et de techniques de fabrication, ainsi qu'à la concession de licences exclusives sur brevets, sera étendu à d'autres catégories de plus-values actuellement considérées comme bénéfiques d'exploitation et imposées au taux de 50 % ; il s'agit, d'une part, des plus-values dégagées à l'occasion de la concession de licences exclusives sur procédés et techniques de fabrication, et d'autre part, des plus-values dégagées lors de la concession de licences non exclusives lorsque le contrat de concession comporte une clause de sauvegarde expressément mentionnée permettant au titulaire du brevet de reprendre la libre disposition de son droit par suite de non-exploitation ;

— l'imposition de la plus-value dégagée lors d'un apport par une société française à une société, dont le siège social est situé dans l'un des pays dont la liste sera limitative, fera l'objet d'une provision dont le produit sera intégré dans l'assiette de l'impôt dû par la société apporteuse sur une durée à déterminer.

Une seconde catégorie de mesures vise à intéresser les capitaux privés au financement de l'innovation.

Pour inciter une part plus importante de l'épargne disponible à s'investir dans le financement d'innovations, le Comité interministériel a décidé de faciliter la création de sociétés financières d'innovation. C'est ainsi qu'à été retenu le principe de

l'extension, sur agrément, aux souscriptions au capital de ces sociétés, du régime d'amortissement consenti aux souscriptions au capital des sociétés de recherche agréées. Certains organismes financiers et différentes entreprises industrielles envisageant de constituer une première société financière d'innovation bénéficieront de ces dispositions. Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Développement industriel et scientifique prendront dans des délais rapprochés toutes dispositions utiles pour en faciliter la création. Il est également envisagé d'étendre la faculté donnée au Gouvernement d'accorder des lettres d'agrément en application de la loi du 12 septembre 1940, validée et modifiée par l'ordonnance du 3 mai 1945, aux programmes engagés par les entreprises en vue de permettre les lancements industriel et commercial de produits et matériels nouveaux, ainsi que l'application de procédés de fabrication nouveaux. Enfin, l'octroi de prêts aux entreprises réalisant des opérations d'innovation par le Fonds de développement économique et social sera encouragé.

Ces mesures d'ordre financier, qui doivent inciter à la création d'entreprises, se trouvent complétées, selon les orientations proposées dans le cadre du Plan, par un aménagement des moyens de documentation. Les efforts se concentrent sur la coordination des sources d'information et sur leur décentralisation vers les régions, ainsi que sur une aide technique aux entreprises et aux laboratoires pour qu'ils s'adaptent à la nouvelle législation européenne sur les brevets qui doit entrer en vigueur en 1975.

La promotion de l'innovation étant très directement liée à l'inclination des esprits à appliquer les résultats de la recherche, une troisième catégorie de mesures s'adresse plus directement aux individus. Pour permettre une plus grande participation des chercheurs à la création d'entreprises innovatrices, de nouvelles propositions devant faciliter leur mobilité seront très prochainement présentées par le Ministère du Développement industriel et scientifique.

En ce qui concerne la formation, les Ministères de l'Education nationale et du Développement industriel et scientifique engageront des actions favorisant le développement de certaines spécialités — analystes en brevets et en licences, analystes financiers en innovation — et encourageront les écoles d'ingénieurs et les universités à développer dans leurs programmes d'enseignement une pédagogie faisant appel à la créativité.

Dans le domaine de l'information, l'ensemble des citoyens doit aussi être sensibilisé à l'importance que revêt l'innovation pour le développement industriel ; c'est ainsi que le Ministère du Développement industriel et scientifique a été chargé d'engager les actions nécessaires, en particulier par l'organisation de colloques, salons et toutes manifestations nécessaires à l'information du plus large public possible.

*
* *

2° Les aspects sectoriels.

A. — VUE GÉNÉRALE

A l'heure actuelle, la conjoncture française paraît relativement bien orientée : les exportations s'accroissent régulièrement (15 % l'an), ainsi que la consommation intérieure (10 % l'an).

On note, toutefois, une certaine atténuation dans le développement de l'investissement des industries privées.

Au total, la production devrait poursuivre son essor se traduisant par un taux de 6,3 % en 1971.

L'avenir est malheureusement assombri par la persistance de facteurs inflationnistes. Nous entendons, certes, les déclarations rassurantes que nous prodiguent les pouvoirs publics, insistant, notamment, sur la situation plus défavorable observée chez certains de nos voisins. Mais les plus récentes informations, en particulier sur l'évolution du marché de l'emploi, ne peuvent manquer de nous inciter sinon au pessimisme, du moins à *une grande prudence* dans nos prévisions à court terme.

Sidérurgie.

La *faiblesse des commandes*, tant françaises qu'étrangères, a amené un *net recul de la production*, accentué par des grèves. Les stocks détenus par les acheteurs étant maintenant plus faibles, les commandes reprennent et la production devrait à nouveau fortement augmenter.

Transformation des métaux.

La *production stagne* depuis un an, les stocks sont relativement gonflés et les carnets de commandes sont peu garnis. Une légère reprise semble cependant prévisible.

Construction mécanique.

La croissance de la *production s'est nettement ralentie* depuis un an. Mais les commandes nouvelles, malgré une pause, restent nombreuses et les carnets de commandes sont toujours bien garnis. La production devrait continuer à augmenter.

Construction électrique.

La *production s'est très fortement accrue* depuis un an. Les nouvelles commandes sont nombreuses, et la croissance de la production devrait se poursuivre.

Equipement ménager.

La *croissance de la production, qui s'est accélérée* depuis six mois, est *maintenant rapide*. Les stocks détenus par les producteurs sont normaux, et les nouvelles commandes très nombreuses, en particulier depuis les vacances, la production devrait continuer à augmenter rapidement (1).

Automobile.

La *production continue à s'accroître rapidement* grâce, en particulier, aux *exportations* qui représentent la moitié de la production. Cette croissance devrait se poursuivre.

Chimie.

Après un ralentissement, la croissance de la production semble s'accélérer. Mais *la demande, en particulier la demande étrangère, reçue par les producteurs, reste hésitante*, et la croissance devrait rester modérée.

Matériaux de construction et verre.

La *production reste stagnante* depuis un an ; la demande reçue par les producteurs est assez faible et irrégulière, tandis que les stocks sont un peu trop importants. Une légère augmentation de la production paraît cependant probable.

(1) Cf. Annexe III, page 113.

Textile.

La *production* est en *vive croissance* depuis un an. Les stocks sont faibles, les commandes nouvelles nombreuses, et la croissance de la production devrait se poursuivre à une allure à peine ralentie.

B. — LES MINÉRAIS ET LES MÉTAUX NON FERREUX

Le VI^e Plan a prévu de favoriser l'accroissement de l'effort de la prospection minière des entreprises françaises en France et à l'étranger. Trois actions précises ont été envisagées :

1. — Elargissement du champ d'application de la provision pour reconstitution de gisement.

L'article 43 de la loi n° 53-79 du 7 février 1953 (art. 39 *ter* du Code général des impôts) autorise la constitution en franchise d'impôt d'une provision pour reconstitution des gisements (P. R. G.) par les entreprises produisant l'une des substances figurant sur une liste primitivement établie par l'arrêté du 2 septembre 1954. Le montant de cette provision ne doit excéder, ni un certain pourcentage (15 %) du montant des ventes des produits marchands provenant de gisements exploités en France, ni 50 % du bénéfice imposable réalisé sur l'ensemble du domaine minier de l'assujetti en France et en zone franc ; cette provision doit, en outre, être utilisée trois ans après la clôture de l'exercice.

Le principe d'un élargissement du champ d'application de la P. R. G. a été retenu. D'ores et déjà, un arrêté interministériel a étendu à la plupart des minerais des métaux non ferreux et des substances non métalliques le bénéfice de la P. R. G. Des études sont engagées visant à porter de trois à cinq ans son délai de réutilisation et à élargir son assiette de calcul, en tenant compte, notamment, des minerais extraits à l'étranger par des entreprises à participation française.

2. — *Conventions de prospection minière.*

Le VI^e Plan a retenu le principe de la passation de conventions par l'Etat avec des sociétés françaises pour la recherche à l'étranger de substances-clés que l'industrie française n'exploite pas, ou peu, pour l'instant (cuivre notamment).

Le Ministre du Développement industriel et scientifique a décidé d'affecter, dès 1971, une fraction des crédits d'action de politique industrielle à des conventions pour la recherche de cuivre à l'étranger.

Dans le schéma envisagé, l'Etat prendrait à sa charge la moitié au plus des dépenses de prospection minière uniquement dans la phase inaugurale éminemment aléatoire.

En cas de résultats positifs, les entreprises bénéficiaires de l'aide publique assumeront seules les travaux complémentaires de développement et devraient réinvestir dans de nouveaux projets de recherche le double de l'aide qui leur aurait été allouée.

3. — *Orientation plus accentuée des activités du B. R. G. M.*

Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Développement industriel et scientifique ont précisé la mission du B. R. G. M. en matière d'approvisionnement en métaux et minerais : celui-ci doit s'associer aux efforts propres des entreprises françaises en harmonisant ses programmes de prospection minière avec ceux des entreprises et en mettant l'accent sur les prospections pouvant déboucher sur des résultats économiques. Outre la subvention directe de l'Etat au titre du Ministère du Développement industriel et scientifique, le Bureau dispose d'autres ressources pour financer ses prospections : les cessions d'actif minier, ses participations financières et les concours du Fonds d'aide et de coopération.

Les prospections minières du B. R. G. M., qui se situent aux environs de 30 millions de francs, se répartissent approximativement pour un tiers en France, un tiers en zone franc et un tiers à l'étranger hors zone franc.

C. — LA SIDÉRURGIE

1. — *Situation actuelle.*

1970 a été la dernière année d'application de la Convention passée entre l'Etat et la sidérurgie française. Cette convention, signée en 1966, a permis une restructuration profonde de la sidérurgie et lui a redonné les moyens de faire face au développement des besoins d'acier et à l'accroissement de la concurrence internationale. La conjoncture exceptionnellement bonne des années 1969 et 1970 a contribué pour une part, il faut le souligner, à l'amélioration très nette de la situation de la sidérurgie.

Un des résultats les plus importants de la Convention Etat-sidérurgie a été l'augmentation des possibilités d'autofinancement de l'ensemble des sociétés sidérurgiques françaises. De 1966 à 1970 elles ont été, en moyenne, de 10,2 % du chiffre d'affaires contre 7,2 % pendant la période du IV^e Plan 1961-1965. En 1970, année exceptionnelle, elles ont été de 16,7 % du chiffre d'affaires.

La compétitivité de la sidérurgie française s'est nettement accrue. Elle a comblé une partie du retard qu'elle avait, en particulier, sur la sidérurgie de l'Allemagne de l'Ouest. Le nombre d'heures d'ouvriers, d'employés et de cadres nécessaires pour fabriquer une tonne d'acier brut est encore en France de 12,5 contre 9,3 en Allemagne. Mais, en cinq ans, la sidérurgie française a gagné 5,2 heures contre 3,2 heures pour la sidérurgie allemande.

Cet accroissement de productivité a été rendu possible par les réformes de structures opérées dans la sidérurgie. De nouveaux gains de productivité sont encore possibles et nécessaires et certaines opérations de rationalisation, qui avaient été repoussées du fait du très haut niveau d'activité des années 1969 et 1970, devront être réalisées dans les prochaines années.

Par ailleurs, la sidérurgie française a entrepris, pour la période du VI^e Plan, un très important programme d'investissement qui devrait lui permettre d'accroître sa production d'acier de 8 millions de tonnes.

Dans cette perspective, *les deux problèmes fondamentaux* que la sidérurgie a à résoudre sont *le financement de ces investissements très lourds* (rendu plus difficile par le ralentissement très sensible de la conjoncture en 1971) et *le recrutement et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée*.

Le *tableau* ci-dessous donne la part des principales sociétés françaises dans la production d'acier brut, les effectifs ouvriers et le chiffre d'affaires de l'industrie sidérurgique pour l'année 1970.

En ce qui concerne *les exportations françaises* de produits sidérurgiques, elles ont atteint, en 1970, *6.469 millions de tonnes*, pour une valeur de 5.964 millions de francs. Elles ont représenté 32,9 % des livraisons totales des usines françaises (la ventilation des exportations par société n'a pas été possible, faute de statistiques).

NOM DES SOCIETES	PRODUCTION d'acier brut.		EFFECTIFS OUVRIERS (activité sidérurgique).		CHIFFRE D'AFFAIRES (activité sidérurgique).	
	En millions de tonnes.	En pourcentage du total.	Nombre.	En pourcentage du total.	En millions de francs.	En pourcentage du total.
Wendel-Sidélor	(1) 8.993	37,8	(1) 38.193	34,8	(2) 5.905	31,0
Usinor	8.014	33,8	23.429	21,3	5.304	27,9
Creusot-Loire	1.043	4,4	6.736	6,1	1.008	5,3
Cockerill (3).....	945	4	4.229	3,8	624	3,3
Chiers	858	3,6	4.728	4,3	705	3,7
Société métallurgique de Normandie	765	3,2	3.700	3,4	500	2,6
Neuves-Maisons	618	2,6	2.504	2,3	364	1,9
Ugine-Kuhlmann	500	2,1	2.638	2,4	1.225	6,4
Pompey	415	1,7	3.033	2,7	479	2,5
Châtillon, Commentry, Biache.	102	0,4	2.657	2,4	878	4,6
Total des dix sociétés.	22.253	93,6	91.847	83,5	16.995	89,1
Total France.....	23.773	100	109.891	100	19.000	100

(1) Y compris ses filiales Sacilor et Sollac.

(2) Y compris Sacilor et sa participation dans Sollac.

(3) Usines françaises seulement.

Si l'activité des usines françaises demeure satisfaisante, il n'en est pas de même dans le monde. *Pour beaucoup de grandes nations industrielles, la seconde moitié de 1971 aura été, financièrement, la plus mauvaise depuis la fin de la guerre.* Aux Etats-Unis, en Allemagne, au Japon et en Grande-Bretagne, la demande a fléchi et il n'est pas certain qu'en 1972 la situation s'améliore.

Par contre, si les pays grands producteurs d'acier voient leur expansion freinée, il n'en est pas de même pour l'Italie et la France, qui poursuivent la réalisation d'importants investissements. Malgré la récession mondiale sur le marché de l'acier, les sidérurgistes français demeurent modérément optimistes. Ils continuent de penser qu'ils se sont fixés des objectifs très réalistes pour la durée du VI^e Plan et qu'il faudra les atteindre pour faire face à l'accroissement prévisible de la consommation.

2. — *Cas particuliers.*

a) *Fos.*

Le 11 décembre 1969, un communiqué publié à l'issue d'un conseil interministériel restreint annonçait que le Gouvernement avait pris acte, avec satisfaction, du projet de réalisation par la Sollac d'une nouvelle usine sidérurgique implantée à Fos.

L'année 1970 fut consacrée à définir avec précision le programme industriel de l'usine et à établir le plan de financement du projet.

Le 12 novembre 1970, était annoncée la création de la Société Solmer, filiale de Sollac, pour construire et exploiter l'usine de Fos.

Le projet retenu est celui d'une usine intégrée, comprenant un train à chaud et un train à tôles fortes, dont la production d'acier sera de 3 millions de tonnes en 1975 et de 6 millions de tonnes en 1980. Le programme prévoit le démarrage de la première étape de l'usine (train à bandes à chaud) pour la fin de l'année 1973.

Actuellement, ce programme se déroule conformément aux prévisions.

La Société Solmer a passé, au cours de l'année 1971, les principales commandes d'installations et elle a installé ses bureaux d'études sur le site de Fos le 1^{er} septembre. Les travaux de génie civil ont commencé.

Parallèlement au projet de Solmer, la construction de l'usine d'aciers spéciaux de la société Ugine-Kuhlmann a été entreprise. La mise en route de sa première étape (200.000 tonnes d'acier et un laminoir à produits longs) devrait avoir lieu à la fin de 1973.

b) *Wendel-Sidélor.*

La crise actuelle de l'industrie sidérurgique lorraine est entrée dans sa phase dramatique. Elle s'exprime sèchement dans la suppression de plus de 12.000 emplois dans les trois ou quatre années à venir, annoncée récemment par la direction de Wendel-Sidélor.

Pendant cette période, seront fermées cinq aciéries et arrêtés quatorze trains de laminoirs. Selon les dirigeants du groupe, cette décision n'est pas imposée par la prochaine implantation à Fos ; elle ne constitue qu'une phase dans l'évolution de la sidérurgie dans le monde. Toutes les entreprises de ce secteur se sont engagées dans la voie de la modernisation et du progrès. *Les installations vétustes sont condamnées à disparaître* dès lors que leur productivité s'écarte sensiblement du niveau des cinq à sept heures de travail à la tonne d'acier produite.

L'échéance était prévisible voici quinze ans, quand Wendel-Sidélor a été contraint de vendre ses produits à des prix inférieurs souvent de 15 à 20 % aux prix normalement pratiqués par les concurrents ; depuis, on n'a fait que surseoir à l'exécution d'une mesure dont les conséquences devaient entraîner de graves troubles sociaux.

La direction de Wendel-Sidélor annonce des mesures destinées à amortir le choc : il n'y aura pas de licenciements proprement dits, mais des suppressions de postes avec la garantie d'un nouvel emploi pour tous les membres du personnel concernés et l'admission au bénéfice de la pré-retraite pour les plus âgés.

Il n'en demeure pas moins que le problème du maintien de l'activité industrielle en Lorraine est posé et que c'est au Gouvernement qu'il appartient de trouver une solution.

En effet, *la Lorraine industrielle* continue comme par le passé, à reposer sur deux piliers : les Houillères et Wendel-Sidélor. Or tous deux sont en perte de vitesse. Les Houillères demeurent fidèles à la région puisqu'elles implantent un complexe chimique à Carling ; cette réalisation créera certes des emplois, mais elle ne sera compétitive qu'à terme.

Quant aux établissements lorrains de Wendel-Sidélor, il est certain qu'ils ont dû longtemps payer leur charbon plus cher que leurs concurrents étrangers et consommer un minerai de fer pauvre, trop phosphoreux et de plus en plus difficile à extraire. Ces éléments,

ajoutés à la vétusté des installations et à l'éloignement des grands axes de communication, expliquent les décisions récentes. Les dirigeants de Wendel-Sidélor annoncent, certes, qu'ils vont encore réaliser d'importants investissements en Lorraine, investissements qui seront naturellement créateurs de nouveaux emplois.

Mais on sait ce que signifie pour les travailleurs une opération de reclassement professionnel : outre les difficultés inhérentes à toute reconversion, il y a la nécessité souvent de changer de lieu de résidence et de travail, sans être toujours sûr de retrouver un emploi équivalent au précédent.

A cette incertitude quant aux reclassements s'ajoute celle relative aux personnels qui seront touchés. De même, sur le plan de l'activité du commerce régional, le moins qu'on puisse dire est que *l'avenir apparaît incertain*, en raison des perspectives quant à la quantité et aux revenus de la clientèle des différentes localités.

D. — L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'activité de l'industrie automobile en France peut être retracée par les deux tableaux suivants :

Parc de voitures particulières et de véhicules utilitaires.

(En milliers.)

	NOMBRE de voitures particulières.	NOMBRE de véhicules utilitaires.	NOMBRE d'autobus- autocars.
1 ^{er} janvier 1970.....	11.860	1.815	35
1 ^{er} janvier 1971.....	12.470	1.865	35

Exportations.

ANNEE	NOMBRE de voitures particulières.	NOMBRE de véhicules utilitaires.	NOMBRE total.	VALEUR (en millions de francs).
1969	1.070.596	104.461	1.175.057	7.731,1
1970	1.394.456	130.908	1.525.364	11.453

Il en ressort, pour la consommation intérieure, *une progression modérée du parc des voitures particulières*, plus modérée encore pour les véhicules utilitaires et une stagnation pour les véhicules de transport en commun ; mais les statistiques sont très favorables en ce qui concerne l'exportation.

L'ensemble est assez rassurant pour l'avenir immédiat. Le marché intérieur n'est pas saturé, certains ménages attendent encore le moment où ils pourront acquérir une automobile. S'y ajoutent, en clients potentiels, ceux qui aspirent à moderniser leur moyen de locomotion privé et ceux qui, déjà propriétaires d'un véhicule, souhaitent en posséder un deuxième. Pour ces derniers, un facteur nouveau ne manquera pas de jouer : la séparation de plus en plus accentuée du lieu de résidence et du lieu de travail.

Si l'on en croit la Chambre syndicale des constructeurs d'automobiles, le taux de motorisation en France, qui était de 234 pour 1.000 en 1970, dépasserait 300 en 1975 pour atteindre 400 en 1985. A cette date, *il y aurait, pour 60 millions d'habitants, 24 millions de véhicules* et les achats annuels porteraient sur 2 millions et demi d'unités.

Le parc des véhicules utilitaires doit s'accroître du fait de l'amélioration du réseau routier européen, tandis que celui des véhicules de transports collectifs ne progressera que faiblement.

L'exportation des véhicules construits en France est soumise à une évolution plus aléatoire, du fait de l'incertitude monétaire actuelle et de ses répercussions indirectes.

Sous cette réserve, les perspectives à *court terme* de l'industrie automobile française apparaissent relativement favorables. Elle est bien outillée pour participer à une expansion continue dans le domaine qui lui est propre, tant pour les hommes que pour les techniques et les capitaux.

A plus long terme, il est permis de s'interroger. Certains éléments défavorables peuvent, en effet, être recensés. L'industrie automobile rencontre des difficultés pour assurer ses investissements en raison de la faiblesse des marges. Sur le plan de l'emploi, *le recours à une main-d'œuvre moins qualifiée qu'antérieurement*, notamment dans les zones de développement ou de reconversion industrielle, gêne, au moins dans un premier temps, la production. Les problèmes de sécurité et de pollution que pose l'automobile dans notre civilisation sont de plus en plus préoccupants. Enfin, si

L'on ne peut parler de saturation du marché, comme nous venons de le voir, il est certain que le taux d'augmentation du parc se ralentit : on prévoit 23 % pour le VI^e Plan contre 42,5 % pour le V^e. D'ores et déjà, on assiste à un « tassement » des demandes.

E. — L'ÉLECTRONIQUE, L'INFORMATIQUE ET LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Ce secteur a été retenu par le VI^e Plan comme l'un des trois secteurs prioritaires.

Sa situation est caractérisée par une expansion très rapide (plus de 17 % par an) et un marché dans lequel l'innovation et la recherche jouent un rôle très important et doivent servir de support à une évolution technologique accélérée. Malgré de réels efforts techniques et commerciaux favorisés par le secteur public, les entreprises françaises ne sont pas encore au niveau de la concurrence étrangère.

Elles doivent, pour participer à l'expansion du marché, se tourner vers des marchés civils dans diverses branches.

Pour faire face à cette évolution, il importe, pour la durée du VI^e Plan, de satisfaire un double impératif :

— d'une part, favoriser l'expansion générale de l'ensemble des secteurs de l'électronique. Cela implique un taux de progression élevé, au moins égal à celui de la consommation intérieure, fondé sur une politique de promotion des marchés et sur un maintien du solde positif de la balance des échanges ;

— d'autre part, renforcer la position des sociétés françaises par rapport à celle des groupes internationaux implantés en France ou présents sur les principaux marchés mondiaux.

Le premier impératif est fondamental : il doit permettre à l'ensemble du potentiel industriel installé en France de conserver le rang qu'il occupe au niveau mondial, derrière les Etats-Unis et le Japon, en se situant à un niveau identique à celui de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne.

Le second impératif amènera la consolidation de positions indispensables dans un secteur essentiel de l'économie. Il est enfin nécessaire que les sociétés électroniques françaises prennent une place de choix dans le contexte international, ce qui impose un effort d'investissement à l'étranger.

La réalisation du schéma de croissance proposé doit faire passer le chiffre d'affaires de 15.110 millions de francs (dont 13.931 pour la consommation intérieure) en 1970 à 33.930 millions (dont 21.465 pour la consommation intérieure) en 1975.

Pour y parvenir, les efforts consentis par les Pouvoirs publics au cours du V^e Plan seront poursuivis, complétés et étendus à des domaines civils nouveaux.

Un double contrôle sera effectué au niveau particulier de la procédure et au niveau de la politique industrielle suivie.

Les entreprises de l'électronique devront pouvoir se procurer les ressources nécessaires à leur expansion. A l'intervention traditionnelle des banques s'ajouteront, le cas échéant, les prêts du F. D. E. S. et diverses exonérations fiscales prévues par la loi.

F. — L'INDUSTRIE CHIMIQUE : SITUATION GÉNÉRALE

Retenue parmi les secteurs industriels prioritaires du VI^e Plan, la chimie va faire l'objet d'un programme d'investissements marquant une accélération sensible par rapport à la poursuite des tendances observées avant 1970 : l'objectif qui a été fixé au secteur, dans le cadre le plus large du redressement industriel de la France, est de dégager un solde positif du commerce extérieur de 4,2 milliards de francs en 1975.

Pour l'atteindre, dans un contexte de concurrence mondiale qui aiguillonne considérablement le développement du marché intérieur, il est indispensable de parvenir à *un montant d'investissements en France de près de 27 milliards de francs d'ici 1975*, sans compter un effort important d'implantations commerciales mais aussi industrielles à l'étranger.

L'accélération par rapport à la poursuite des tendances du V^e Plan implique alors la mobilisation par l'industrie chimique de ressources financières supplémentaires évaluées à 5 milliards de francs.

Le programme correspondant, dont l'élaboration est en voie d'achèvement, consiste à consolider les points forts, générateurs de progrès ultérieurs, et à supprimer rapidement les faiblesses dont le maintien risquerait de condamner à terme l'ensemble du secteur.

Il s'articule autour de *cinq branches* :

- les matières colorantes ;
- la chimie du fluor ;
- les produits phytosanitaires ;
- les bases aromatiques pour parfumerie et cosmétiques ;
- les matières plastiques et la pétrochimie.

Ce dernier ensemble qui devrait, à moyen terme, avoir l'impact le plus important sur le commerce extérieur représente la plus grande part des investissements du programme.

Pour cette raison, et compte tenu des implications nombreuses d'un programme pétrochimique, notamment au niveau du secteur pétrolier, *un groupe de travail devrait être constitué prochainement*, à l'initiative du Ministre du Développement industriel et scientifique, en liaison avec le Ministre délégué chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire, afin d'examiner les différentes orientations concernant le développement de la pétrochimie en France, les conditions financières de ce développement et ses conséquences, notamment au niveau des infrastructures.

G. — LA CONSTRUCTION MÉCANIQUE

a) *Les origines et les objectifs du programme de développement de la mécanique.*

Les pouvoirs publics attachent une importance primordiale au développement de l'industrie mécanique et *ce secteur a été retenu comme prioritaire pour les actions à mener au cours du VI^e Plan.*

En amont de l'industrie française, la mécanique fournit plus de la moitié de ses investissements en matériel et son développement commande ainsi, pour une large part, la modernisation et l'accroissement des capacités de l'appareil de production du pays.

Industrie de main-d'œuvre — elle emploie aujourd'hui 650.000 personnes — son expansion doit entraîner la création d'un grand nombre d'emplois qualifiés. De plus, les unités de production se répartissant sur l'ensemble du territoire, elle tient un rôle privilégié dans la solution des problèmes de reconversion et d'industrialisation régionale.

Le secteur participe largement au commerce international. Le flux d'échange croît actuellement de 13 % par an et représente 15 % du mouvement des produits manufacturés. Il peut apporter une contribution essentielle à l'équilibre de la balance commerciale.

En face de ces perspectives, il faut constater que, malgré une expansion rapide au cours des dernières années, cette industrie n'occupe pas en France la place qui doit lui revenir dans la structure économique d'un pays développé. Elle se situe au cinquième rang parmi les industries correspondantes des pays industrialisés. En Europe, en particulier, elle ne représente que la moitié de la mécanique allemande.

Ses faiblesses peuvent se résumer en quelques mots : une structure lâche et dispersée (7.500 entreprises dont 63 ont franchi le cap des 1.000 salariés), une technique insuffisamment spécialisée faisant un large appel aux apports étrangers, une rentabilité médiocre. *Le faible attrait qu'elle présente pour les jeunes* pose de graves problèmes de recrutement de main-d'œuvre qualifiée. Les capitaux français s'orientent peu volontiers vers ce secteur, devenu ainsi particulièrement ouvert aux investisseurs étrangers désireux de s'implanter sur le marché français.

Enfin, *la balance des échanges est défavorable*, tout spécialement vers l'Allemagne et les Etats-Unis. Chaque reprise de notre économie aggrave le poids des importations d'équipements et ce facteur de déséquilibre structurel doit pouvoir être éliminé.

En 1969, à la suite de larges échanges de vues avec les pouvoirs publics, la profession a jeté les bases d'un programme de développement audacieux portant sur dix ans avec, pour objectifs globaux :

— l'augmentation annuelle de la production de 9 % en volume qui permet, sur l'ensemble de la période, la création de cent à deux cent mille emplois nouveaux ;

— le rétablissement de l'équilibre des échanges en cinq ans avec un solde qui serait ramené de — 1,5 milliard en 1970, année particulièrement favorable de ce point de vue, à + 1 milliard en 1975.

Pour appuyer la mise en œuvre de ce programme, le comité interministériel de politique industrielle du 8 janvier 1971 a décidé une série de mesures qui visent essentiellement :

- les moyens de financement ;
- la formation professionnelle ;
- la conquête des marchés extérieurs ;
- la révision des prix dans les marchés publics ;
- la diffusion de la machine-outil de conception avancée.

b) *Les moyens retenus et leur financement.*

Ce secteur doit bénéficier de façon privilégiée de crédits du F. D. E. S. pour favoriser les réformes de structures, ainsi que le développement d'entreprises moyennes faisant preuve d'un grand dynamisme, notamment à l'exportation.

Diverses mesures seront prises, d'autre part, en faveur de la formation professionnelle : diffusion d'un film télévisé, meilleure adaptation des I. U. T. aux besoins de l'industrie, amélioration des méthodes pédagogiques, formation des militaires du contingent, création, au sein de l'Ecole des mines de Douai, d'un centre de recherche de mécanique appliquée.

Les exportations, déjà très importantes, seront encouragées par l'aménagement des procédures existantes et par les travaux d'une commission mixte d'information réciproque sur les problèmes d'exportation des produits de la mécanique.

Enfin, dans la mesure du possible, est envisagé un assouplissement de la formule de revision des prix dans le secteur des marchés publics ; un effort particulier portera sur le secteur de la machine-outil dont la situation est préoccupante.

H. — L'AMEUBLEMENT

L'industrie française de l'ameublement, malgré un léger redressement ces derniers mois, est encore caractérisée aujourd'hui par *un déficit important de la balance commerciale*, puisque, pour les quatre premiers mois de 1971, le taux de couverture des importations par les exportations n'est encore que de 32,5 % contre 29,1 % pour la même période de 1970.

Cet état de choses tient essentiellement à la faiblesse et à la dispersion du secteur considéré qui, sur un total de 18.000 entreprises, ne comporte qu'environ 1.400 firmes industrielles dont une dizaine employent plus de 500 salariés.

La crise conjoncturelle que vient de traverser l'industrie française de l'ameublement, depuis la fin de l'année 1969, a confirmé la fragilité de cette branche et l'urgente nécessité d'un effort collectif de rénovation.

C'est dans cette perspective que les pouvoirs publics ont encouragé l'élaboration d'un programme sectoriel dont l'élément moteur est constitué par un organisme doté de la personnalité civile et disposant de pouvoirs et de moyens financiers adaptés aux tâches qui lui sont confiées.

Le Comité de développement des industries françaises de l'ameublement, dont l'institution a fait l'objet d'un décret du 23 juin 1971, disposera pendant quatre ans du produit d'une *taxe parafiscale*, au taux de 0,3 %, prélevée sur les ventes de meubles et de sièges des entreprises relevant des rubriques n° 533 (ameublement en bois) et n° 535 (literie) de la nomenclature des activités économiques, et non soumises au régime du forfait. Cette taxe permettra de dégager un volume de ressources de l'ordre de 10 à 12 millions de francs par an.

Le comité a essentiellement pour mission :

— de mettre en œuvre des programmes de rénovation des structures et d'amélioration des conditions de production et de commercialisation des entreprises ;

— de contribuer à la formation professionnelle du personnel de direction ;

— de participer à des actions de promotion commerciale collective.

La création du comité va ainsi rendre possible une action efficace en faveur d'un secteur industriel dont *la situation reste préoccupante*. Elle constituera un exemple des interventions concertées entre l'administration et les organisations professionnelles en vue de rendre plus compétitives les entreprises.

I. — L'INDUSTRIE PAPETIÈRE

Le bois est pour longtemps encore la matière première essentielle de l'industrie des pâtes. Actuellement, celle-ci prélève plus du cinquième de la production française avec 10 millions de stères. En 1975, ce prélèvement atteindra au moins 13 millions de stères. Avec l'industrie des panneaux, c'est alors environ 20 millions de stères qu'il faudra exploiter.

Aussi le VI^e Plan a-t-il considéré comme prioritaires toutes les actions pouvant améliorer la productivité de la sylviculture et de l'exploitation forestière, notamment :

a) Rechercher par un inventaire accéléré une meilleure connaissance des ressources des forêts françaises, d'ici 1973, l'inventaire exhaustif déjà en cours ne devant pas être terminé avant 1980 ;

b) Développer la recherche fondamentale et, surtout, la recherche appliquée dans tous les domaines concourant à l'amélioration de la productivité ;

c) Promouvoir une meilleure gestion de la forêt privée :

— en développant l'action des centres régionaux créés par la loi du 6 août 1963 ;

— en encourageant la création de coopératives forestières de travaux ;

— en incitant à la gestion collective par le groupement des propriétaires ;

d) Hâter l'équipement mécanique des exploitations forestières et la formation professionnelle de leurs ouvriers ;

e) Amplifier l'effort de reboisement du Fonds forestier national, afin de dépasser sensiblement le niveau actuel de 55.000 hectares reboisés par an.

Pour que ces objectifs soient atteints, un effort important d'animation doit être fait dans toutes les branches professionnelles concernées qui devront pour cela être substantiellement aidées par des concours publics.

A cet effet, dès maintenant le Ministère du Développement industriel et scientifique a apporté son concours à la mise en œuvre de l'estimation accélérée des ressources en bois utilisables par l'industrie. Il compte accentuer l'action collective entreprise par les industriels relevant de sa compétence au sein de l'Association forêts-cellulose (A. F. O. C. E. L.), chargée de mettre au point des méthodes de sylviculture intensive, et de l'Association pour la recherche et la mécanisation forestière (A. R. M. E. F.), créée en vue de rechercher et de définir des procédés d'exploitation forestière.

J. — L'INDUSTRIE TEXTILE

La structure de l'industrie textile française a évolué assez profondément au cours des dernières années, puisque le nombre des entreprises est passé de 8.200 en 1958 à près de 4.000 en 1970, dans le cadre d'une politique délibérément poursuivie de restructuration et d'assainissement qui a trouvé son expression dans la création du Comité interprofessionnel de rénovation des structures industrielles et commerciales de l'industrie textile (C.I.R.I.T.).

Ce Comité intervient pour garantir le versement des indemnités de licenciement au personnel, en cas de besoin, et prend en charge une partie des dépenses improductives dans le cadre d'opérations de restructuration. Il contribue également au fonctionnement d'un centre interprofessionnel de conjoncture.

Depuis sa création, avec près de 900 interventions, il a indéniablement incité l'industrie du textile à moderniser ses structures.

A l'heure actuelle, 5 % des entreprises occupent plus de 500 salariés, vingt-quatre en ayant plus de 1.000. Le chiffre d'affaires global du secteur est réalisé à raison de 80 % par les 400 premières entreprises et de 30 % pour les six premières. L'industrie textile dispose maintenant de *quelques firmes de dimension internationale* qui jouent un tout premier rôle à l'échelon européen.

Cette industrie intervient très notablement dans nos échanges extérieurs, puisqu'elle représente 8 % de nos exportations globales et près de 11 % de celles des produits manufacturés, prouvant ainsi son dynamisme. Mais, malgré ces résultats, *elle reste encore trop dispersée*. Certaines de ses capacités de production sont insuffisamment adaptées aux besoins et, pour des raisons diverses, la modernisation de son potentiel de production a été moins rapide que dans les principaux pays industriels.

Cette situation est apparue d'autant plus préoccupante que notre industrie nationale doit affronter une concurrence internationale élargie et de plus en plus sévère. *Cette concurrence est, notamment, de plus en plus le fait des pays asiatiques*, dont le niveau de vie et les salaires sont très bas, qui disposent d'une industrie

textile puissante et moderne, grâce soit à des capitaux locaux, soit, surtout, à des investissements japonais. Ainsi, souvent en Extrême-Orient, la concurrence du Japon s'exerce à travers des « pays écrans » : Corée du Sud, Formose, Hong-Kong, Malaisie, Thaïlande. En outre, ces pays bien équipés et disposant de main-d'œuvre bon marché se partagent les tâches de production (écrus fabriqués à Formose, imprimés et finis à Hong-Kong) accroissant ainsi leur compétitivité. Des usines de fibres chimiques ont été créées en Corée, à Formose et à Hong-Kong. Enfin, la Chine populaire elle-même s'est dotée d'une puissante industrie textile, qui commence à apparaître sur les marchés extérieurs.

Le protectionnisme accru des Etats-Unis risque de détourner vers l'Europe une partie importante de cette production considérable. D'autre part, l'Afrique noire a également bénéficié d'importants investissements dans l'industrie textile. Certes, les besoins non satisfaits du marché intérieur de cette partie du monde demeurent importants. Cependant, à terme, cette évolution menacera également les pays industrialisés, et particulièrement le Marché commun qui autorise l'accès privilégié de son territoire aux produits des pays africains francophones et sans doute, demain, anglophones.

K. — L'INDUSTRIE DU LIVRE

1. — Structure de l'édition.

L'édition est l'affaire de quelques centaines de maisons dont le chiffre d'affaires est de l'ordre de 1.800 millions de francs et, si l'imprimerie en France a un chiffre d'affaires de 4.668 millions hors taxes, l'édition n'y entre que pour 22 % environ.

Les maisons d'édition sont d'importance très diverse, comme le fait ressortir le tableau ci-dessous qui reprend les chiffres d'une enquête effectuée en 1968, portant sur les entreprises dont le chiffre d'affaires a été très supérieur ou proche de 100.000 F :

IMPORTANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES	NOMBRE de maisons.	PART du chiffre d'affaires global.
Plus de 30 millions de francs.....	12	44,77
De 20 à 30 millions de francs.....	10	15,15
De 10 à 20 millions de francs.....	14	12,40
De 5 à 10 millions de francs.....	23	9,62
De 2 à 5 millions de francs.....	54	9,64
De 1 à 2 millions de francs.....	51	4,14
De 500.000 F à 1 million de francs.....	58	2,42
De 200.000 F à 500.000 F.....	76	1,45
De 100.000 F à 200.000 F.....	36	0,30
Moins de 100.000 F.....	40	0,11
	374	100

Ces chiffres permettent de constater que près de 60 % du chiffre d'affaires de l'édition est réalisé par vingt-deux maisons et que deux cent dix maisons totalisent moins de 5 % du chiffre d'affaires global de ce secteur.

La très grande majorité des éditeurs ont leur siège à Paris, mais ils font appel à de nombreux imprimeurs installés hors de Paris, en province et même à l'étranger. Le personnel des maisons d'édition (10.763 personnes au total) comprend 25 % de cadres, 70 % d'employés et seulement 5 % d'ouvriers.

Le chiffre d'affaires s'est élevé de 889 millions de francs en 1962 à 1.872 en 1969.

Le tonnage de papier utilisé est passé de 89.800 tonnes en 1968 à 96.002 tonnes en 1969.

2. — *Importation et exportation.*

L'exportation des livres a porté, en 1968, sur 15,7 % de la vente totale et 37,4 % des cessions de droits.

Les chiffres du commerce extérieur pour le livre sont connus pour les années 1969 et 1970:

	1969	1970
	(En milliers de francs.)	
Importations	332.924	395.911
Exportations	336.442	392.190

Pour la première fois depuis de nombreuses années, l'excédent favorable de la balance commerciale disparaît. Les importations de livres en langues étrangères ne représentent cependant que 15,5 % des entrées de livres en France ; par contre, 84,5 % d'ouvrages en provenance de l'étranger sont édités en langue française.

Ces importations proviennent de :

Suisse	31 %	} 76 %
Italie	25 %	
Belgique	20 %	
Allemagne	6 %	
Pays-Bas	5,6 %	
Grande-Bretagne	3,8 %	
Etats-Unis	3,5 %	

Plusieurs raisons peuvent expliquer ces importations de livres en langue française :

— soit qu'un éditeur français fasse imprimer ses ouvrages à l'étranger ;

— soit qu'un éditeur français charge un confrère étranger de la fabrication complète de l'édition française ;

— soit qu'un éditeur étranger mette sur le marché français ses propres éditions en langue française.

3. — *Circuits de distribution.*

C'est la distribution qui cause *les plus graves soucis aux éditeurs*. Rares, en effet, sont ceux qui vendent directement leur production au public. Ils confient généralement ce soin aux libraires, soit directement, soit par l'intermédiaire de grossistes.

La librairie de détail reste actuellement l'armature du système de distribution du livre et, s'il est bon d'assurer des circuits nouveaux de grande diffusion, il est indispensable de maintenir un réseau de librairies qualifiées, essentiellement pour la diffusion de la culture et le lancement des nouveautés.

Pour l'étranger, les circuits de vente varient selon les pays destinataires. La distribution du livre français dans les pays francophones (Belgique, Suisse, Canada) ressemble à celle de la France : filiales des éditeurs, grossistes ou dépôts régionaux, commissionnaires, librairies de détail.

Dans les pays non francophones, et en particulier en Italie et en Espagne, certains éditeurs ont organisé des établissements de distribution sur place.

Aux Etats-Unis, les livres sont surtout achetés par les bibliothèques publiques et, en Afrique, où il y a peu de lecteurs et peu de libraires, la majorité des ventes est constituée par des livres scolaires destinés spécialement aux enfants.

Les ventes se font directement ou par l'intermédiaire de sociétés locales aux gouvernements, aux municipalités et aux établissements d'enseignement.

L. — LA BANQUE DE DONNÉES

Durant l'année 1971, la rénovation du système de statistique industrielle a progressé sur trois points :

- extension et amélioration de l'enquête annuelle d'entreprise ;
- réorganisation des enquêtes de branche ;
- mise en place progressive d'une banque de données sur les entreprises industrielles.

1. — *L'enquête annuelle d'entreprise.*

L'enquête annuelle d'entreprise 1970 présente de nettes améliorations par rapport à l'enquête précédente sous l'angle de l'extension et de l'harmonisation :

— un questionnaire et des nomenclatures communes ont été adoptés pour la première fois par l'I. N. S. E. E., les Ministères de l'Agriculture, de l'Équipement et du Logement, de la Défense nationale, du Développement industriel et scientifique ;

— l'enquête a été étendue à tous les secteurs, sous la tutelle du Ministère. Ainsi, pour la première fois, ont fait l'objet d'une enquête les secteurs de l'énergie, des cuirs et peaux, des chaussures, des papiers et cartons, des industries diverses.

Toutefois, des progrès restent encore à faire pour mieux satisfaire les très nombreuses demandes émanant d'organismes régionaux.

2. — *Les enquêtes de branches.*

Durant les deux années 1970-1971, les fondements de la réorganisation du système d'enquêtes de branches ont été posés.

Le contenu de ces enquêtes et leur place dans le système statistique ont été définis avec les syndicats professionnels au cours de nombreuses réunions. Les conclusions de ces travaux seront soumises au Comité de coordination des enquêtes statistiques lors de sa réunion annuelle en décembre 1971.

Le regroupement des organismes agréés pour l'exécution des enquêtes en une trentaine d'intersyndicales statistiques est en cours de négociation avec le C. N. P. F., en liaison avec l'I. N. S. E. E. Trois intersyndicales ont été créées à ce jour.

La mise au point d'un système de gestion et de traitement des enquêtes de branches a commencé par l'établissement d'un système de nomenclatures cohérent et hiérarchisé, par la confrontation systématique des résultats individuels des enquêtes de branches et de l'enquête annuelle d'entreprise et par l'analyse globale de la mise sur bande des enquêtes de branches.

3. — *La banque de données sur les entreprises industrielles.*

Les crédits obtenus en 1971 ont permis de préparer la mise en place de la banque de données, qui doit se prolonger jusqu'en 1976.

Les premières opérations ont trait à la création de fichiers d'entreprises qui, jusqu'à présent, n'étaient pas transposés sur support informatique : implantations étrangères en France, investissements étrangers en France et français à l'étranger, interventions industrielles de l'Etat.

De plus, la mise en place d'un premier noyau cohérent d'informations portant sur les fichiers précédents, l'enquête annuelle d'entreprise et l'enquête sur les moyens consacrés par l'industrie à la recherche et au développement sont prévues pour la fin de l'année 1971. Les études préalables à la constitution d'un software général d'organisation et d'interrogation des données ont permis de définir les spécifications d'un tel software.

Les demandes pressantes d'entreprises industrielles, d'organismes financiers et de sociétés d'études ont montré enfin que cette banque ne servirait pas seulement à l'administration, mais également aux autres agents de la vie économique.

*
* * *

3° **L'artisanat.**

C'est en 1968 que, pour la première fois, une enquête officielle a été effectuée dans toute la France auprès des entreprises du secteur des métiers. Cette enquête avait pour objet de recueillir des renseignements sur l'effort d'investissement accompli par les artisans l'année précédente et sur les moyens par lesquels ils avaient fait face à son financement. Elle était également l'occasion de recueillir une information sur les effectifs de non-salariés qu'emploie ce secteur et qu'aucune source administrative ne permet de connaître.

Ces données ont paru si intéressantes que la Commission du secteur des métiers et de l'artisanat du VI^e Plan et l'Assemblée permanente des Chambres de métiers ont demandé le renouvellement de l'enquête. De son côté, le Gouvernement, soucieux d'appuyer sa politique en faveur de l'artisanat sur une amélioration de la connaissance de ce secteur, a retenu, dans le cadre du plan d'action adopté en mai 1970, le principe *d'une deuxième enquête en 1971*.

C'est dans ces conditions que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget du Ministère du Développement industriel et scientifique pour l'exercice 1971. Les premiers mois de l'année ont été consacrés à la mise en place du dispositif et à l'envoi des questionnaires. Le dépouillement des résultats va être entrepris dans les semaines à venir et c'est seulement en 1972, après une exploitation méthodique de ces données, qu'il sera possible d'en dégager les principales conclusions.

On y décèle déjà *le témoignage d'une très grande vitalité de nombreux secteurs de l'économie artisanale*, chaque fois du moins que les entreprises ont pu y acquérir une certaine dimension. L'importance et la fréquence des investissements augmentent, en effet, l'une et l'autre avec la taille de l'entreprise mesurée par son chiffre d'affaires. L'investissement étant un élément moteur de la croissance et de la compétitivité des entreprises, les données de l'enquête, dans son objet principal, permettent de fournir à la fois des indications sur les points d'application possibles d'une politique de développement et un moyen d'enregistrer les effets de cette politique.

La quasi-totalité des crédits (6.613.000 F), accordés en 1971 à l'encouragement à la formation professionnelle dans le domaine de l'artisanat, a été engagée dès le 23 avril 1971.

Le crédit de 2 millions de francs, accordé au titre de l'article 9 (actions économiques) du chapitre 44-91, a été utilisé pour des actions se décomposant en plusieurs programmes :

- amélioration des moyens d'analyse et d'information économique ;
- développement des moyens modernes de gestion ;
- adaptation des entreprises au marché ;
- promotion commerciale ;
- personnel d'assistance technique et économique.

Depuis un an, *les principales mesures prises dans le domaine de l'artisanat* ont porté sur :

— la fiscalité : aménagement des conditions d'imposition des artisans et de l'établissement des forfaits ; réduction de la patente et institution de la procédure du « régime simplifié » ;

— la protection sociale : mise en œuvre de la réforme des régimes vieillesse des non-salariés ;

— le crédit : augmentation de 15 % des avances du F. D. E. S. à la Chambre syndicale des banques populaires en faveur de l'artisanat et réforme en cours du Crédit agricole dans le même sens ;

— la formation professionnelle ;

— la qualification des chefs d'entreprise ;

— l'assistance technique et économique.

III. — LE SECTEUR ENERGETIQUE

1° Considérations générales.

A. — EVOLUTION DE LA PART DES DIFFÉRENTES SOURCES D'ÉNERGIE DANS LA CONSOMMATION FRANÇAISE. (En millions Tec.)

	1952	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970 (provi- soire).
Combustibles miné- raux solides.....	69,4	71,5	70,2	72,6	72,8	72,0	74,3	68,5	64,7	64,4	62,3	62,3	57,5
En pourcentage..	70,7	58,7	54,7	53,5	51,6	47,7	46,0	41,0	37,2	35,2	32,3	30,0	25,6
Gaz	0,4	2,3	4,5	6,2	7,1	7,3	7,7	7,9	8,5	9,4	11,0	12,6	14,3
En pourcentage..	0,4	1,9	3,5	4,6	5,0	4,8	4,8	4,7	4,9	5,1	5,7	6,1	6,4
Produits pétroliers énergétiques	20,8	37,1	40,3	44,2	49,4	56,8	67,2	74,6	82,3	92,5	101,0	113,8	132,3
En pourcentage..	21,2	30,5	31,4	32,5	35,0	37,7	41,5	44,7	47,3	50,6	52,5	54,8	58,9
Electricité primaire..	7,5	10,9	13,4	12,8	11,8	14,8	12,5	16,1	18,6	16,7	18,3	18,8	20,4
En pourcentage..	7,7	8,9	10,4	9,4	8,4	9,8	7,7	9,6	10,6	9,1	9,5	9,1	9,1
Consommation totale française d'énergie primaire	98,1	121,8	128,4	135,8	141,1	150,9	161,7	167,1	174,1	183,0	192,6	207,5	224,5
Dont :													
Consommation finale	(79,4)	(100,2)	(106,9)	(113,4)	(117,4)	(127,5)	(136,1)	(142,3)	(148,7)	(156,4)	(165,9)	(178,1)	»
Pourcentage de cou- verture: produc- tion/consommation.	67,1	62,2	61,6	56,8	55,0	50,4	49,1	49,3	47,4	43,1	39,0	36,6	33,1

Il ressort de ce tableau : l'effondrement du charbon, après la lente régression de 1952 à 1959 ; l'expansion accélérée des produits pétroliers (part multipliée par 7 entre 1952 et 1970) ; l'importance croissante des combustibles gazeux, notamment grâce à la commercialisation du gaz naturel) ; enfin, l'expansion continue de l'électricité.

B. — FISCALITÉ APPLICABLE AUX DIFFÉRENTES FORMES D'ÉNERGIE

1. — Gaz et électricité.

Les particularités, dans le régime fiscal du gaz et de l'électricité proviennent :

— de l'existence d'une « taxe municipale et départementale sur l'électricité » en basse tension, instituée en 1926 ;

— de la patente sur la production, le transport et la distribution de gaz et d'électricité ; les bases de cette imposition sont assises sur un droit fixe calculé sur les quantités d'énergies produites, transportées et distribuées.

L'évolution de ces impositions, de 1960 à 1970, a été la suivante :

— le produit de la taxe municipale et départementale sur l'électricité est passé de 120 à 350 millions de francs ;

— les patentes totales acquittées par E.D.F. et G.D.F. ont crû en moyenne annuelle de 16 % et 14 % ;

— la patente acquittée par la Compagnie française du méthane a crû de 15 fois, de 1961 à 1970.

Il résulte de cette évolution que les industries gazière et électrique viennent aux deux premiers rangs des activités les plus lourdement imposées au titre de la patente par rapport à leur chiffre d'affaires.

2. — *Produits pétroliers.*

Depuis le 1^{er} janvier 1970, la T.V.A. sur les fuels lourds a été rendue déductible ; toutefois, *la non-déductibilité de la T.V.A. subsiste pour les fuels domestiques* et l'on peut estimer que l'octroi du droit à déductibilité entraînerait une perte de recettes budgétaires de l'ordre de 600 millions de francs.

Cette T.V.A. non déductible jusqu'à présent peut être assimilée à une accise sur le fuel domestique, venant s'ajouter à celle qui existe déjà, à savoir la taxe intérieure qui est de l'ordre de 23 F par tonne. Le régime français comporte donc pour le fuel domestique une taxe spécifique, qui ne respecte pas le principe d'égalité fiscale entre les formes d'énergie. Mais il faut souligner que tous les pays voisins prélèvent sur les fuels domestiques de telles taxes spécifiques ; il est d'ailleurs à noter que *nos partenaires du Marché commun ont institué également des taxes spécifiques sur les fuels lourds*, alors que ces produits ne sont nullement taxés en France, ce qui est évidemment favorable à notre industrie.

C. — LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DE LA FRANCE

Au point de vue énergétique, la France est dans une situation de **dépendance par rapport à l'extérieur**. Elle partage d'ailleurs, avec la plupart des pays occidentaux et le Japon, cette situation qui ne sera sensiblement améliorée qu'à long terme par l'intervention de l'énergie nucléaire.

En attendant, *c'est surtout dans la diversification de nos sources d'approvisionnement* qu'on doit chercher remède à la dépendance dans laquelle nous sommes placés. Cette diversification revêt plusieurs formes :

— *géographique* : prospection dans des zones nouvelles (mer du Nord, golfe de Guinée, par exemple) ;

— *celle des formes d'énergie* : pétrole, gaz naturel, énergie nucléaire ;

— *celle des filières d'approvisionnement* : groupes pétroliers français, groupes internationaux, accords commerciaux avec les pays de l'Est.

Encore faut-il que les groupes pétroliers français disposent des moyens financiers nécessaires pour les coûteuses opérations de prospection pétrolière dans ces zones nouvelles difficiles (mer du Nord, Arctique). En outre, pour faire face aux risques de crise aiguë et accroître la sécurité à court terme de notre approvisionnement, deux importantes mesures ont été prises par le Gouvernement. Il s'agit, d'une part *d'accroître la flotte pétrolière française* ; d'autre part, *d'augmenter les stocks de réserve* par la création d'une capacité supplémentaire de 10 millions de tonnes de pétrole.

Les besoins en énergie primaire atteindront environ 275-290 millions de tonnes-équivalent-charbon (MTec) en 1975 et 345-375 MTec en 1980, contre respectivement 225 MTec et 122 MTec en 1970 et en 1960.

Il faut donc assurer la couverture de ces besoins au moindre coût pour la nation et, d'autre part, il faut garantir correctement la sécurité des approvisionnements.

Le caractère général de tels objectifs en souligne la permanence. Dès lors, c'est dans l'évolution à long terme qu'il convient de *situer les événements pétroliers*, parfois spectaculaires, *surve-*

nus au cours de la période récente et qui ont conduit, au terme d'une période décennale de diminution réelle, à une notable augmentation des coûts de nos approvisionnements.

Dans l'immédiat, en appliquant les dispositifs existants de longue date de notre politique pétrolière, *le cap a été franchi sans que l'approvisionnement ait été compromis* et les modifications réalisées dans la structure de nos importations ont conduit à une situation qui se caractérise aujourd'hui par une meilleure diversification dans nos approvisionnements.

A plus long terme, **les décisions et orientations** progressivement mises en œuvre, pour réaliser les objectifs ci-dessus énoncés, sont les suivantes :

— *dans le domaine nucléaire, l'engagement de 8.000 MW de puissance installée supplémentaire d'ici 1975*, dans la ligne des recommandations de la commission P.E.O.N. (Commission consultative pour la production d'électricité nucléaire), assurera un vigoureux démarrage de la production nucléo-électrique dont les effets se feront sentir progressivement et dans des conditions concurrentielles vis-à-vis des autres sources d'énergie ;

— *dans le domaine pétrolier, l'évolution prévisible des ressources et des besoins en pétrole à l'échelle mondiale, ainsi que la part inéluctablement croissante du Moyen-Orient, détenteur de la plus grande part des réserves actuellement prouvées, incitent à une diversification de l'effort d'exploration ;*

— le développement rapide du *gaz naturel*, enfin, est soutenu par les efforts accomplis pour acquérir et acheminer en France de nouvelles quantités de gaz et par un accroissement notable des investissements financés sur fonds publics et par le marché financier.

2° Les secteurs énergétiques.

A. — LE CHARBON ET LES CHARBONNAGES DE FRANCE

L'évolution de l'activité des Houillères de bassin s'est poursuivie conformément au programme de régression prévu.

Au cours de l'année 1970, les effectifs ouvriers ont diminué de 10.000, dont 1.369 conversions et 1.636 départs en retraite anticipée. En ce qui concerne les ouvriers de fond et indépendamment des mesures de conversion et de retraite anticipée, les départs volontaires ont représenté, en 1970, 3,2 % de l'effectif de fin décembre 1969.

La consommation de charbon diminue sous la pression des énergies concurrentes : le charbon ne représente plus que 33 % des besoins énergétiques et sa consommation tend de plus en plus à se concentrer sur deux secteurs : la sidérurgie et les centrales thermiques. Le recul, très marqué dans les autres secteurs, semble irréversible.

La récente crise pétrolière, qui a provoqué une hausse importante des prix des produits pétroliers, est sans influence sur cette évolution. Elle reste marquée par l'importance de la perte globale d'exploitation, par les perspectives des débouchés qui continuent à régresser et par le déroulement des opérations de conversion en liaison avec l'industrialisation difficile des régions minières.

Les résultats déficitaires du compte pertes et profits des houillères, avant aide de l'Etat, ont évolué de la façon suivante (en millions de francs) :

	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Nord Pas-de-Calais ..	410	534	813	978	891	625
Lorraine	190	265	390	424	425	371
Centre-Midi	338	402	460	541	559	532
Ensemble des bassins	938	1.201	1.663	1.943	1.875	(1) 1.528

(1) Dans cette somme n'est pas incluse l'aide de 56,5 millions de francs pour la production des fines à coke.

Diverses considérations d'ordre comptable et l'intervention de l'aide de l'Etat font apparaître un déficit résiduel de 7,6 millions de francs au compte pertes et profits des houillères de bassin.

Pour l'année 1971, il faut tenir compte de ce que les augmentations de barème décidées en 1970 auront leur plein effet en 1971 et que de nouvelles augmentations sont intervenues ; toutefois, la conjoncture est moins favorable sur le plan commercial ; d'autre part des grèves et des difficultés d'exploitation entraînent une insuffisance de production par rapport à la prévision, malgré des effectifs supérieurs au programme.

On prévoit actuellement un déficit de l'ordre de 1.500 à 1.550 millions de francs après pertes et profits et avant subvention.

Pour l'année 1972, l'incidence des hausses de barème possibles est faible, à moins d'événements imprévisibles. Les recettes globales seront donc réduites du fait de la diminution de production ; d'autre part, les dépenses globales de salaires seront du même ordre que l'année précédente du fait de hausses de salaires et malgré la baisse des effectifs ; à cela s'ajoutera l'incidence de la hausse du prix des fournitures. Au total, le déficit dépassera sensiblement 1.500 millions de francs, montant global de la subvention envisagée pour l'année 1972.

Dans le cadre des décisions gouvernementales, cette subvention sera fractionnée en trois tranches :

— une somme destinée à couvrir les charges non liées à l'exploitation ;

— une allocation forfaitaire en faveur de l'écoulement du charbon dans les centrales, à laquelle s'ajoute l'aide à l'écoulement du charbon à coke ;

— la subvention proprement dite à la reconversion et à la modernisation des Houillères nationales.

La conversion industrielle entraînée par l'évolution de l'activité des Houillères et organisée, en collaboration avec la D. A. T. A. R., par les Commissaires à la conversion, les Houillères, la Sofirem et la Sicca, a d'ores et déjà permis la création de 12.000 emplois sur l'ensemble des régions minières ; en outre, la création de 30.000 à 35.000 emplois est prévue entre 1971 et 1975 et, au-delà, l'industrie automobile en prévoit plusieurs milliers.

Parmi ces emplois, 15.500 environ sont réservés aux personnels des Houillères grâce à la signature de 205 conventions dont 37 ont été signées en 1970.

*
* *

Cette année, nous n'avons pas voulu passer sous silence deux questions susceptibles d'intéresser le Sénat.

1. — *La Société chimique des Charbonnages.*

Quatre ans après sa constitution, la Société chimique des Charbonnages, dénommée C. d. F. Chimie, se trouve à *un tournant de son évolution* : après s'être efforcée de tirer le parti maximum de l'héritage qu'elle avait reçu des Houillères de bassin, elle s'engage désormais dans *un plan de cinq ans* qui devrait lui permettre, d'ici 1975, de doubler son chiffre d'affaires et de parvenir à un équilibre satisfaisant entre ses quatre grands groupes d'activité : engrais, thermoplastiques, grands intermédiaires et chimie organique spécialisée.

Dans ces conditions, les comptes de 1970 doivent être interprétés comme ceux d'une année de transition et ne peuvent encore refléter les grandes orientations du Plan quinquennal : la part encore très importante des engrais a pesé lourdement et le déficit de ce secteur n'a pu être compensé par les résultats de la chimie organique, dont les principales installations n'avaient pas encore atteint leur rendement optimal et qui a subi simultanément les effets du ralentissement général et de l'inflation des coûts au niveau des investissements et des salaires.

Dans cette conjoncture plutôt défavorable, le chiffre d'affaires de la C. d. F. Chimie s'est accru de 30 % par rapport à l'année précédente, tandis qu'apparaissait un déficit au compte d'exploitation.

Cependant, dans la perspective de son plan à moyen terme, C. d. F. Chimie a poursuivi son effort d'investissements qui, en 1970, a atteint 127,8 millions de francs (contre 167 millions de

francs en 1969), couverts pour plus de la moitié par l'auto-financement. Ceci a permis des prises de participation et des avances aux filiales dépassant 55 millions de francs.

2. — *La France et les charbons sarrois.*

Le problème des enlèvements de charbon sarrois est né du fait qu'aux termes du Traité de Luxembourg du 27 octobre 1956 sur le règlement de la question sarroise, *la France a voulu se réserver, à une époque où le charbon dominait encore le marché de l'énergie, 33 % de la production des mines de la Sarre pendant vingt-cinq ans, au prix de barème.*

Depuis, **les conditions ont profondément changé** : par suite de l'évolution du marché de l'énergie, des disparités de régimes de prix des combustibles en Allemagne et en France et des disparités des formules d'aides de part et d'autre de la frontière (l'Allemagne subventionne directement les consommateurs beaucoup plus largement que la France), ce qui devait constituer pour nous une compensation à la perte du contrôle des mines de la Sarre est devenu **une lourde charge**, quels que soient les services rendus par les clauses charbonnières du traité au cours des années passées.

Il n'en demeure pas moins que le Traité subsiste et que, sauf concession de la France dans un autre domaine, *l'allégement de nos charges ne peut résulter que de la bonne volonté du partenaire allemand.*

En 1970, la charge de C. O. V. E. S. A. R., atténuée par des rabais obtenus précédemment auprès de longues et difficiles négociations (28,4 millions de francs) s'est élevée cependant à 49 millions de francs.

En 1971, dans une période de haute conjoncture, les Saarbergwerke (S. B. W) n'ont pas consenti une prorogation quelconque des rabais ci-dessus et se sont attachées, en raison du refus du gouvernement allemand de leur accorder une subvention d'équilibre, à établir leurs barèmes au niveau des prix de revient. L'exécution du traité posait donc pour nous un problème majeur. La partie française a obtenu un arrangement sur les quantités après plusieurs contacts entre hauts fonctionnaires français et allemands et après des négociations très difficiles au niveau des entreprises

commerciales : il a été possible d'obtenir l'accord de nos partenaires pour limiter nos enlèvements à 2,25 millions de tonnes en 1971, ce qui porte pour cette année-là seulement, de 350.000 tonnes à 700.000 tonnes environ la réduction de nos enlèvements par rapport à nos obligations contractuelles initiales.

Mais de nouvelles charges sont intervenues depuis, par suite de l'élévation des taux de change du deustche mark et d'augmentations de 9 % en moyenne des prix de barème des mines de la Sarre décidées à partir du 1^{er} juin pour compenser des augmentations de salaires. Les perspectives du déficit de C. O. V. E. S. A. R. pour l'année 1971 dépassent ainsi 61 millions de francs.

Sur la base des prix actuels et des engagements d'enlèvement actuels, qui sont sensiblement supérieurs aux besoins probables, la charge de C. O. V. E. S. A. R. pourrait atteindre 95 millions de francs, en supposant même que les coques de haut-fourneau puissent s'écouler sans subvention, ce qui n'est pas acquis. Une telle charge ne paraît pas supportable ; d'ailleurs, les perspectives budgétaires ne permettent d'escompter qu'un crédit très sensiblement inférieur, dans le cadre des subventions à la Caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides.

C'est pourquoi, à la demande du Ministre du Développement industriel et scientifique, et en accord avec le Ministre des Affaires étrangères, une intervention très ferme a été faite par le Premier Ministre lui-même auprès du Chancelier fédéral au cours de la réunion au sommet des 5 et 6 juillet 1971.

Le Chancelier n'a pris aucun engagement, mais il a été convenu que les Ministères intéressés établiraient des propositions communes, et des entretiens à ce sujet sont prévus d'ici la fin de l'année.

*
* *

B. — LE PÉTROLE

L'année qui s'achève — nous l'avons déjà souligné — a été marquée par **des incidents majeurs** qui ont troublé le marché international du pétrole. Outre les difficiles négociations franco-algériennes, les conférences de Téhéran et de Tripoli ont imposé une hausse sensible des prix de référence jusqu'au niveau de 3,60 dollars environ le baril.

Notre consommation s'est accrue plus rapidement que la production des sociétés à capitaux français, ce qui risque d'étendre la dépendance de notre pays vis-à-vis des pays étrangers producteurs.

Cette consommation est passée de 62,9 millions de tonnes en 1968 à 70,6 millions de tonnes en 1969, pour atteindre 82,2 millions en 1970. La progression est particulièrement nette pour le fuel-oil lourd et pour le fuel-oil domestique. Sauf le cas de récession économique grave, l'évolution se poursuivra dans le même sens en 1972.

Pour les pays européens de l'O. C. D. E., la consommation totale, en 1970, a été de 647,4 millions de tonnes de pétrole provenant à 95 % du Moyent-Orient, de l'Afrique, de l'U. R. S. S. et du Venezuela, la production intérieure n'intervenant que pour 3,4 %.

1. — Efforts de diversification de l'approvisionnement.

Les découvertes récentes d'hydrocarbures liquides en mer du Nord sont concentrées sur le secteur norvégien et portent sur trois structures : Ekofisk, Ouest-Ekofisk et Ergfisk.

En association au sein d'un groupe dont Philips est le chef de file, les sociétés françaises disposent d'une part de 13,3 % ainsi décomposée : E.R.A.P., 5,396 % ; Aquitaine, 2,698 % ; Total, 4,047 % ; divers privés, 1,159 %.

La production de ces gisements est estimée annuellement :

— pour 1971, à.....	0,8	million de tonnes ;
— pour 1972, à.....	2,5 à 3	millions de tonnes ;
— pour 1973, à.....	7,5 à 8	millions de tonnes ;
— pour 1974, à.....	10 à 12	millions de tonnes ;
— pour 1975, à.....	13 à 17	millions de tonnes.

Compte tenu des besoins norvégiens à satisfaire en priorité, la production excédentaire devrait être de l'ordre de 5 millions de tonnes en 1975 sur lesquelles, on le rappelle, la part française est de 13,3 %. L'incidence sur notre approvisionnement restera donc assez mineure dans les prochaines années.

Elle ne jouera qu'un faible rôle dans la politique de diversification de nos approvisionnements rendue nécessaire par l'incertitude de certains marchés.

En 1970 et en 1971, cet effort de diversification a donné les résultats suivants pour *l'approvisionnement de la France* :

IMPORTATION en provenance.	ANNEE 1970		MOIS DE MAI 1971 (derniers chiffres connus).	
	Tonnage (en tonnes).	%	Tonnage.	%
Algérie	26.000.000	26,38	»	»
Gabon-Congo	1.660.000	1,68	169.900	1,90
Golfe Persique.....	31.820.000	32,29	4.652.000	52,00
Dont :				
Iran	3.630.000	3,69	830.200	9,28
Irak	1.860.000	1,88	744.200	8,32
Arabie Saoudite	8.790.000	8,92	1.413.700	15,80
Koweït	8.930.000	9,06	704.900	7,88
Emirats	8.000.000	8,11	959.000	10,72
Méditerranée orientale.....	11.000.000	11,16	1.034.500	11,56
Libye	16.250.000	16,49	1.141.300	12,76
Nigeria	5.190.000	5,27	1.197.800	13,39
U. R. S. S.	1.420.000	1,44	190.000	2,12
Autres pays.....	2.900.000	2,95	403.400	4,51
Brut métropolitain.....	2.300.000	2,34	156.800	1,76
Total	98.540.000	100	8.945.700	100

La comparaison des pourcentages du mois de mai 1971 avec l'année 1970 fait ressortir :

- l'arrêt de l'approvisionnement algérien ;
- une baisse légère en Libye (de caractère conjoncturel) ;
- une certaine compensation par des reprises en augmentation sensible au golfe Persique, au Nigeria, au Venezuela.

2. — Les grands groupes pétroliers français.

Sources d'approvisionnement.
(En millions de tonnes.)

	GROUPE C. F. P.	GROUPE E. R. A. P.- S. N. P. A.	TOTAL
Algérie	6	0/7	6/13
Irak	25	2/5	27/30
Iran	18		18
Emirats du golfe Persique	37		37
Afrique noire		9	9
Autres pays	2	4	6
	88	15/25	103/113

a) *Les négociations entre l'Algérie et la C. F. P.*

Les pourparlers entre les sociétés françaises et la Sonatrach (Compagnie nationale algérienne) ont débuté aussitôt après la rupture de la négociation intergouvernementale survenue le 12 avril 1971.

Au terme d'une période difficile, marquée notamment par le rapatriement de la majeure partie du personnel français, l'arrêt des enlèvements d'huile revenant aux compagnies françaises et les mises en garde adressées par les sociétés nationalisées aux éventuels acheteurs d'hydrocarbures pouvant être revendiquées par ces sociétés, un rapprochement des positions de la Compagnie française des pétroles (C. F. P.) et de la Sonatrach a permis, à la mi-juin, de jeter les bases d'un accord qui a été signé le 1^{er} juillet.

Cet accord définit les conditions d'une association entre la Sonatrach (51 %) et la C.F.P. (49 %) au sein d'une société nouvelle, de droit algérien, dénommée Alrep. *Les principales dispositions de cet accord*, dont la durée prévue est de dix ans mais dont les clauses économiques et financières seront revisables au bout de cinq ans, portent sur la répartition des enlèvements d'huile au prorata des droits des partenaires (environ 7 millions de tonnes/an pour la C. F. P., au rythme actuel de production du gisement de Hassi-Messaoud), sur le paiement du brut, sur les investissements minima et sur l'estimation des besoins minima en trésorerie de la C. F. P. en Algérie.

L'accord règle, d'autre part, toutes les questions relatives à l'indemnisation due à la C. F. P. au titre de la nationalisation d'une partie de son patrimoine en Algérie, ainsi qu'au contentieux existant entre la C. F. P. et l'Algérie.

Ces dispositions sont entrées en vigueur immédiatement, de telle sorte que la situation est redevenue normale en ce qui concerne les relations entre l'Algérie et la C.F.P. et que cette dernière a pu reprendre ses activités, notamment ses enlèvements de pétrole.

b) *La situation d'ELF-E. R. A. P.*

Les négociations en cours entre l'E. R. A. P. et la Sonatrach en vue de régler les problèmes, nés au début de 1971, ne sont pas encore achevées. Pour l'instant, un relevé de conclusions paraphé au mois de septembre a consigné le cadre de l'accord recherché : d'une manière générale et globale, le groupe E. R. A. P. maintiendra

une certaine présence en Algérie, se traduisant par un accès direct à une production garantie, et il apurera le contentieux en suspens dans le cadre d'une transaction financière, aux termes de laquelle seraient réglés le problème des rappels d'impôts d'une part, et celui des indemnités de nationalisation d'autre part.

Le groupe dispose d'un domaine minier important. Par sa superficie, il est l'un des plus larges possédé par une compagnie pétrolière dans le monde ; en certains points, il est d'une qualité très appréciable. En l'état actuel de la prospection, on peut analyser comme suit sa situation dans différents pays :

— en Afrique : après la nationalisation des exploitations algériennes, l'essentiel des intérêts du groupe se trouve concentré dans le golfe de Guinée ;

— au Gabon : les différents gisements en exploitation fournissent dès à présent 4,5 millions de tonnes. Des découvertes récentes, notamment « Grondin » permettent d'espérer, dès la fin de 1972, une augmentation de la production. Dans cette zone, il n'a pas été découvert jusqu'à présent de gisements de grande taille, mais on conserve l'espoir de trouver diverses zones productrices intéressantes ;

— au Congo : un gisement très important a été découvert à Emeraude. Des difficultés techniques ont retardé la mise en production, mais le chargement du premier pétrolier doit avoir lieu en mars 1972. La production initiale de 1,5 million de tonnes par an pourrait être amplement accrue sur le seul gisement d'Emeraude. Les recherches qui sont menées en association avec l'A.G.I.P., se poursuivent sur plusieurs zones en *off-shore* ;

— au Nigeria : le groupe a pu reprendre dans le courant de 1971 à un rythme annuel de l'ordre de 2,5 millions de tonnes. Il faudra pour accroître cette production, résoudre le problème de l'évacuation du pétrole brut. Des négociations se poursuivent pour récupérer les vastes zones d'exploration qui nous avaient été autrefois allouées et qui ne nous ont pas été rendues, lorsque nous avons été autorisés à reprendre notre activité dans ce pays. Le Nigeria figure parmi les pays où le développement de la production pétrolière est particulièrement rapide. Le gouvernement nigérian a reçu une participation de 35 % ;

— au Cameroun : des recherches sont en cours mais n'ont, jusqu'à présent, pas été couronnées de succès ;

— en Libye : le groupe dispose d'une production d'environ 1,5 million de tonnes. Il a conclu avec la Société nationale I.P.E.C.O. un contrat de recherche sur des zones étendues. Jusqu'à présent, peu de résultats ont été obtenus dans le cadre de ce contrat. Au cours de 1971, une découverte essentielle a été faite en Tunisie. Un nouveau gisement situé en mer (Ashtart) devrait pouvoir être mis assez rapidement en production ;

— en Europe : hormis la France, où les recherches n'ont jusqu'à présent pas donné de résultats très importants, la zone essentielle d'intérêt se trouve *en mer du Nord*, qu'elle soit norvégienne ou anglaise. Dans la zone norvégienne, le groupe est associé dans l'exploitation du gisement d'Ekofisk ; il a de son côté, découvert le gisement de Frigg qui contient essentiellement du gaz mais a fourni également des indices de pétrole. Deux nouveaux forages permettront de définir plus précisément l'importance des réserves ;

— en zone anglaise, le groupe français, dont C. F. P. est l'opérateur, n'a jusqu'à présent pas fait de découverte significative, mais, pour l'ensemble du secteur, des espoirs sérieux existent ;

— le groupe a trouvé du gaz en Hollande ; il en a été de même en Italie où, après de longs pourparlers avec l'E.N.I., on a pu aboutir à un accord sur les conditions de cession de ce gaz à l'organisme italien ;

— au Moyen-Orient : les recherches du groupe en Iran ont été décevantes et se poursuivent uniquement sur les zones explorées en association avec les compagnies européennes. En Irak, les forages ont été productifs. Des gisements ont été mis en évidence, mais leur situation géographique à l'intérieur des terres, la qualité du pétrole trouvé (pétrole lourd) et l'importance des frais à engager pour mettre en place les moyens d'évacuer une éventuelle production font peser de sérieuses incertitudes sur la possibilité d'une mise en production ;

— en Extrême-Orient : la S. N. P. A. a acquis d'importantes positions, notamment en Australie. E. L. F. a réalisé d'importantes études d'exploration dans l'*off-shore* du Cambodge. Le problème de l'exploitation des données ainsi recueillies est actuellement à l'étude ;

— dans le continent américain : le groupe est présent essentiellement au Canada. La S. N. P. A. exploite des gisements de gaz dans l'Alberta. Dans l'Arctique canadien, les vastes zones possédées par le groupe représentent une richesse certaine. La cession à deux

sociétés américaines d'un pourcentage appréciable de nos droits miniers nous a permis de recueillir des ressources importantes qui permettraient de financer pendant plusieurs années les travaux de recherche dans cette zone, cette région représentant un espoir appréciable.

Au total, de sérieuses possibilités existent pour les équipes de recherche et leur qualité est un atout appréciable. Mais l'exploration et la mise en production en cas de découverte, exigent des capitaux importants. En outre, un domaine minier peut se comparer à un organisme vivant. Il faut l'alimenter, le renouveler. Certes, on peut alléger la charge financière par des associations. Cette politique a été déjà largement pratiquée, mais elle se heurte vite à l'obstacle d'un appauvrissement rapide et important du patrimoine. Il faut une certaine continuité en matière de recherche pétrolière (obligation vis-à-vis des Etats hôtes). La croissance de la demande est rapide et il ne faut pas se laisser distancer pour être pleinement compétitif.

3. — Les débouchés du pétrole algérien.

Il semble intéressant d'indiquer quels ont été les débouchés du pétrole algérien, en tonnage et par pays de destination, en 1970 :

P A Y S	MILLIERS de tonnes.
France	27.143
Marché commun :	
Allemagne	3.325
Belgique	713
Italie	289
Pays-Bas	60
Suisse	831
Espagne	757
Grande-Bretagne	1.317
Côte-d'Ivoire	522
Sénégal	237
Maroc	130
Ghana	11
U. S. A.	327
Antilles françaises	19
Paraguay	167
Algérie	1.827
Autres destinations (1)	10.147
Total	47.822

(1) Destinations non connues correspondant à des livraisons de la Sonatrach.

C. — LE GAZ

1. — Approvisionnement et consommation.

a) *La situation actuelle.*

Les problèmes d'approvisionnement de Gaz de France ne concernent pratiquement que le gaz naturel et ne peuvent être dissociés de ceux des autres vendeurs de ce gaz sur le marché français (Société nationale des Pétroles d'Aquitaine, Société nationale des Gaz du Sud-Ouest et Compagnie française du Méthane). Le tableau ci-après résume l'évolution des dernières années et les prévisions à moyen terme en ce qui concerne le bilan français du gaz naturel, en milliards de thermies (Gth).

	1969	1970	1975 (Prévisions.)
<i>Emplois.</i>			
Ventes aux secteurs domestique et tertiaire...	31	38	62
Ventes à l'industrie et diverses	34	40	80
Ventes à E. D. F.	14	13	20
Déductions et emplois divers (ventes de gaz autres que le gaz naturel, pertes de distribution, jeu des stockages souterrains, etc.) ...	4	3	13
Total	83	94	175
<i>Ressources.</i>			
Aquitaine	60	62,3	67
Algérie } Arzew	5,5	5,5	5
} Fos	»	»	28
Groningue	17,5	26,2	75
Ressources nouvelles	»	»	
Total	83	94	175

Les ventes aux secteurs domestique et tertiaire, ainsi qu'à la petite et moyenne industrie par les distributions publiques, comprennent, pour des raisons statistiques, les ventes de gaz combustible de toute nature (gaz naturel distribué en l'état, gaz de cokerie, gaz manufacturé obtenu par crackage de gaz naturel ou de produits pétroliers).

Les événements survenus depuis un an sur le marché de l'énergie et la forte hausse des prix des fuels ont créé des disparités importantes par rapport aux prix du gaz naturel. Il en est résulté, essentiellement sur le marché industriel, un afflux massif et anormal de demandes de gaz dépassant largement les disponibilités des vendeurs et incompatibles, sur le plan des prix et des délais, avec d'éventuels approvisionnements complémentaires. En effet, les ressources disponibles sur le marché international sont en même temps devenues plus rares et plus chères.

b) *Les perspectives pour le gaz naturel.*

Le rétablissement progressif de l'équilibre des prix entre le gaz et le fuel, compte tenu éventuellement d'une détente sur les marchés pétroliers, devrait maintenir les besoins de gaz dans des limites permettant de les couvrir jusque vers 1975 par la production d'Aquitaine et les contrats d'importation en cours. En outre, Gaz de France poursuit activement ses négociations pour l'importation de gaz soviétique et, le cas échéant, d'autres provenances.

Le développement du gaz naturel sera, au cours du VI^e Plan, sensiblement moins rapide en France que dans les autres grands pays européens. Il ne représentera, en 1975, que 9 à 9,5 % de la couverture de nos besoins en énergie contre 13 à 14 % pour l'ensemble de la Communauté européenne.

Deux raisons expliquent ce retard : l'éloignement géographique de la France par rapport aux sources de gaz naturel et une fiscalité frappant plus lourdement le gaz que dans les pays voisins. Sur ce point, le rapport général du VI^e Plan prévoit la suppression des discriminations fiscales qui frappent les différentes énergies.

Les prévisions d'emploi du gaz naturel en France en 1971 sont les suivantes en milliards de thermies (Gth) :

E. D. F.....	14
Industrie	49
Distributions publiques et stockages souterrains....	47

Les prévisions d'approvisionnement se présentent actuellement de la façon suivante (en Gth par an) :

La production de l'Aquitaine se maintiendra pendant l'actuelle décennie aux environs de 67 Gth de gaz épuré.

Les fournitures de gaz d'*Hassi R'Mel* transporté sous forme liquide d'Arzew au Havre resteront stables à leur niveau actuel de 5 Gth environ.

Les livraisons de gaz de même origine, transporté sous forme liquide de *Skikda* à *Fos*, devraient débiter en 1972 et atteindre en 1976 leur régime de croisière, soit 35 Gth.

Les importations de gaz de *Groningue* (y compris la petite partie échangée contre la production de la Société Petroland, filiale néerlandaise des producteurs français) croîtront rapidement avec le développement des marchés du Nord et de l'Est. Leur volume, qui peut varier contractuellement dans une large fourchette, dépendra des niveaux de la demande et des nouvelles importations d'autres sources. Il pourrait dépasser 70 Gth vers 1975.

Un accord intergouvernemental, paraphé le 6 août dernier, prévoit l'achat par Gaz de France de *gaz naturel soviétique* à raison de 2,5 Gm³, soit 23 Gth par an en régime de croisière. Le gaz sera livré à la frontière austro-tchèque, près de Bratislava, et les livraisons doivent commencer en 1976.

Le coût moyen technique du gaz de Groningue transporté et dénitrogéné dans la région parisienne est actuellement de l'ordre de 1 centime par thermie, mais une révision du prix départ a été demandée par le fournisseur néerlandais ; celui du *gaz de Lacq* devait être porté, à partir du 1^{er} novembre, à environ 1,30 centime.

Mais, dans le cadre de la politique des « contrats anti-hausses », après s'en être entretenu avec le président du C. N. P. F., M. Giscard d'Estaing a ramené de 7 % à 1,5 % la hausse des tarifs du gaz industriel, au 1^{er} novembre, qui avait été prévue lors de la publication de l'arrêté du 28 avril 1971, relatif au prix de vente du gaz.

Le *gaz algérien* reçu à Fos ne sera pratiquement pas transporté jusqu'à Paris mais placé dans le Sud-Est et le Centre-Est de la France : son prix — départ Fos regazéfié — est actuellement de l'ordre de un centime par thermie.

Le *gaz russe* ne sera probablement pas amené directement à Paris mais échangé contre du gaz néerlandais acheté par l'Italie. Le coût rendu à Paris du gaz d'échange n'est pas encore déterminé, mais, s'agissant d'une ressource nouvelle, il sera supérieur au coût actuel du gaz de Groningue.

2. — La situation de Gaz de France.

Elle est caractérisée par un endettement très lourd, résultant principalement, d'une part, d'un important effort d'investissements exigés par sa mutation, non achevée, vers le gaz naturel, d'autre part d'insuffisances tarifaires, liées soit à des contraintes de politique économique générale, soit à une surestimation des avantages de la mutation en cause. En outre, les activités gazières traditionnelles (vente aux abonnés à faible consommation unitaire, production de gaz manufacturé) sont de plus en plus handicapées par l'importance de leurs charges de main-d'œuvre.

La politique du Gouvernement consiste à assurer au gaz naturel une place optimum sur le marché du point de vue national, principalement en facilitant la mutation correspondante de Gaz de France, compte tenu des impératifs de rentabilité et des contraintes qui obèrent le financement des lourds investissements nécessaires.

Soumis aux lois du marché, tant pour ses ventes que pour ses approvisionnements, le service national doit disposer d'une *souplesse tarifaire suffisante* pour s'adapter aux évolutions, souvent rapides et brutales, de ces marchés. Les ventes aux consommateurs importants ont été placées, en mai dernier, sous le régime de la liberté contrôlée des prix.

Par ailleurs, le Ministre du Développement industriel et scientifique poursuit ses efforts pour faire prendre en faveur de Gaz de France, dans les limites compatibles avec le maintien des équilibres généraux, les mesures recommandées par le VI^e Plan : rattrapage et plus grande souplesse tarifaires, notamment pour les tarifs intéressant le chauffage des habitations, assainissement de la situation financière sans compromettre la réalisation des investissements.

De son côté, Gaz de France doit poursuivre *des actions énergiques* dans plusieurs domaines : recherche des approvisionnements, amélioration de la productivité du transport et de la distribution, sélection rigoureuse des développements en fonction de leur rentabilité, réduction persévérante des activités déficitaires. Pour faciliter son action dans ces deux derniers domaines, un assouplissement des contraintes de service public en fonction des possibilités de recourir à d'autres énergies a été mis à l'étude.

L'urgence des efforts de redressement apparaît à la lecture des *résultats financiers de Gaz de France* depuis 1965, exprimés en millions de francs :

ANNEE	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Résultat d'exploitation.....	83,4	116,7	134,9	198,5	160,3	145,5
Solde du compte de pertes et profits (pertes)	75,7	116,6	137,8	222,8	190,1	180,4

Compte tenu, d'une part, des mouvements de tarifs intervenus depuis le début de l'année, d'autre part de la hausse des coûts d'approvisionnement et de main-d'œuvre, la perte d'exploitation pour l'année en cours devrait se trouver ramenée aux environs de 120 millions de francs. En l'absence de nouvelle hausse des prix de vente du gaz et dans une hypothèse de progression modérée des salaires et des prix des matières premières et fournitures, le déficit d'exploitation devrait s'aggraver et atteindre l'ordre de grandeur de 150 millions de francs en 1972.

3. — Les investissements de Gaz de France.

Le tableau ci-après fait le point des investissements de l'exercice 1970 et donne les prévisions correspondantes pour l'exercice en cours.

	1970	1971
	Millions de francs (taxes comprises).	
<i>Equipement :</i>		
Production	25	28
Transport	166	154
Distribution	532	560
Autres opérations (stockages souterrains, usine de dénitrégation).....	110	100
Gaz algérien.....	37	180
Total, y compris les charges annexes (frais généraux, intérêts intercalaires).....	909	1.062
Participations	10,5	21
<i>Logements sociaux</i>	2,5	3
Travaux financés à 100 % par les tiers.....	44	29
Total général.....	966	1.115

Les dépenses reprises sous la rubrique « Gaz algérien » correspondent, d'une part à la poursuite de la construction à Fos du terminal méthanier destiné à recevoir, stocker et regazéifier le gaz naturel liquéfié qui doit être importé à partir de 1972 en provenance de Skikda (Algérie) et, d'autre part, à la construction du gazoduc entre Fos et Tersanne (Drôme) où le gaz algérien rejoindra le réseau du gaz de Lacq, ainsi qu'au raccordement de la région de Marseille.

D. — L'ÉLECTRICITÉ

1. — Production et consommation.

Les consommations d'électricité continuent à augmenter, bien qu'à un rythme inférieur à l'année précédente par rapport aux périodes homologues.

Elles ont progressé de 5,8 % si l'on considère la période de douze mois, de juillet 1970 à juin 1971 (par rapport à juillet 1969-juin 1970) et de 5,1 % pour les six premiers mois de 1971 (par rapport aux six premiers mois de 1970).

En matière de production, on relève une hydraulicité proche de la moyenne pour l'ensemble du premier semestre 1971.

Le tableau ci-après donne les prévisions qui peuvent être faites pour l'année en cours et pour l'année 1975, compte tenu des évaluations élaborées dans le cadre de la préparation du VI^e Plan. Il montre que les besoins supplémentaires seront essentiellement assurés par le thermique.

	RESULTATS 1970	1971	1975
	(En milliards de kWh.)		
<i>Production :</i>			
Hydraulique	56,4	53	56,6
Thermique	79,0	88	(1) (121,9) 126,9
Nucléaire	5,1	8	16,5
<i>Importations nettes</i>	— 0,5	»	»
Total : énergie appelée en France	140,0	149	(1) (195) 200

(1) Hypothèse basse.

Sur le plan de la production, *l'accroissement des ressources en électricité d'origine nucléaire* pose le problème le plus important et le plus délicat.

L'orientation d'E. D. F. dans le domaine nucléaire remonte à la décision du Gouvernement du 13 novembre 1969 visant à une diversification des techniques utilisées. C'est à ce titre qu'a été engagée, au titre de l'année 1970, la centrale de Fessenheim, avec une tranche de 890 MW dans la filière eau ordinaire pressurisée (PWR).

En février dernier, le Gouvernement a pris la décision de demander à E. D. F. d'engager, au titre des programmes 1971 et 1972, trois autres unités de 850 à 900 MW dans la filière eau ordinaire. Ces trois unités (1 en 1971 et 2 en 1972) amorcent le programme nucléaire du VI^e Plan.

La Commission consultative pour la production d'électricité d'origine nucléaire a, au cours de l'année passée, montré tout l'intérêt d'accélérer le programme nucléaire. Sur sa recommandation, le VI^e Plan comporte l'engagement total, au titre des années 1971 à 1975, de 8.000 MW environ dans la technique eau légère et l'engagement dans la filière à neutrons rapides d'un réacteur de 1.000 MW qui vient de faire l'objet d'un accord entre E. D. F., un producteur allemand R. W. E. et la société nationale italienne Enel.

Les raisons de cette accélération du programme nucléaire sont de deux ordres :

— à long terme, il est clair que le nucléaire est, sur le plan mondial, appelé à un très grand développement pour faire face aux besoins d'énergie auxquels les produits pétroliers ne pourront pas suffire ;

— les progrès du nucléaire ont rendu celui-ci compétitif avec les moyens de production classiques ; la hausse des prix des produits pétroliers à la fin de l'année 1970 et les perspectives résultant des accords de Téhéran et Tripoli n'ont fait que renforcer cette compétitivité.

Cette politique entraîne certes des investissements complémentaires. Ils seront financés dans le cadre du contrat de programme et trouveront leur contrepartie en économie de combustible quelques années après. La croissance du nucléaire aura, de plus, un rôle stabilisateur sur le marché de l'énergie primaire, rôle bénéfique, même si l'on ne peut en comptabiliser les effets.

Le nucléaire, en devenant à son tour un moyen de production « classique », permet ainsi de s'affranchir progressivement des problèmes de sécurité d'approvisionnement. Cela explique la position de la Commission de l'énergie du VI^e Plan de favoriser le tournant vers le « tout électrique - tout nucléaire » qui a, de plus, l'avantage de résoudre les problèmes liés à l'environnement.

2. — Situation d'Electricité de France.

Les résultats financiers d'E. D. F. sont résumés dans le tableau ci-dessous (en millions de francs courants).

	RESULTATS DES COMPTES		EVALUATION des résultats d'exploitation corrigés de l'hydraulicité. (Hyd.)	
	D'exploitation.	De pertes et profits.		
1966	+ 146	+ 75	— 19	(1,12)
1967	+ 12	+ 24	+ 33	(0,93)
1968	— 159	— 98	— 210	(1,07)
1969	+ 6	+ 21	— 30	(1,05)
1970	+ 30	— 34	— 71	(1,11)
Total 1966-1970.....	+ 35	— 12	— 297	(1,06) (moyenne)

On constate qu'en moyenne le compte d'exploitation d'E. D. F. est équilibré. Les bénéfices ou déficits constatés, bien que notables parfois en valeur absolue, ne représentent qu'un très faible pourcentage du chiffre d'affaires (14,4 milliards de francs en 1970), légèrement supérieur à 1 % au maximum.

Les variations des résultats d'une année à la suivante s'expliquent, pour partie, par les variations de l'hydraulicité qui doivent être compensées par les centrales thermiques et qui influent par suite sur les consommations de combustibles. Elles s'expliquent, pour l'autre partie, par l'évolution générale des prix et des tarifs et par le développement de la consommation.

Le budget prévisionnel d'E. D. F. pour 1971 prévoyait un résultat d'exploitation bénéficiaire de 20 millions de francs. Les faits nouveaux intervenus depuis (hausse des prix du fuel et du charbon notamment) rendront peut-être ce résultat plus difficile à atteindre malgré l'ajustement tarifaire de 3 % appliqué en mai.

L'élaboration des prévisions de 1972 n'est pas encore suffisamment avancée pour qu'un résultat puisse être annoncé. Il apparaît cependant, compte tenu des hausses de l'énergie primaire constatées en 1971 et du glissement important en hausse de l'ensemble des prix, que ce résultat pourrait être déficitaire si les ajustements tarifaires nécessaires n'intervenaient pas en temps utile.

3. — Les investissements d'Electricité de France.

Le financement des investissements d'Electricité de France en 1971 se présente actuellement comme suit :

Dépenses d'investissements.

MOYENS DE FINANCEMENT	EN MILLIONS de francs.
Dotation en capital.....	450
Prêts du F. D. E. S.	500
Contribution de l'Etat (Rhin, Saint-Cassien, Cassien, Verdon, Golo)	17
Participation des Charbonnages de France (Albi).....	20
Participation de tiers.....	60
Ressources de trésorerie propres à l'entreprise.....	1.730
Emprunts à long terme et ressources à dégager.....	2.398
Total	5.175

En ce qui concerne l'année 1972, il n'est pas encore possible de fixer le plan de financement correspondant au montant des investissements prévus au contrat de programme.

CONCLUSIONS

Au terme d'une longue analyse de la politique industrielle française à l'orée du VI^e Plan, votre Commission des Affaires économiques et du Plan tient à présenter un certain nombre d'observations.

La première porte sur le rôle du Ministère dans la mise en œuvre de l'impératif industriel fixé à la France pour les années à venir. L'ampleur et la complexité de cet objectif sont tellement considérables qu'on doit, dès l'abord, examiner si le Ministère dispose de moyens suffisants pour en assurer la réalisation. Ce n'est certes pas par l'importance et la destination des crédits dont il est doté que ce département y parviendra. Mais nous sommes en économie de marché : il est donc normal que les finances publiques concourent peu au financement direct de l'expansion industrielle.

On peut toutefois regretter que — comme sa nouvelle appellation l'indique — le Ministère chargé du « développement » de notre industrie ne se soit pas vu confier certains outils dont les pouvoirs publics disposent. Est-il vraiment normal, par exemple, que les dotations budgétaires destinées au développement industriel régional ne soient pas gérées par l'administration de la rue de Grenelle ? *N'est-il pas regrettable que le contrôle du secteur commercial lui échappe totalement, au bénéfice du Ministère des Finances, rebaptisé d'ailleurs, depuis quelques années, Ministère de l'Economie et des Finances ? On peut s'interroger sur la répartition des compétences entre les départements ministériels : l'économie française ne doit-elle pas, de plus en plus, reposer largement sur le développement industriel ? Ce développement peut-il être efficacement conduit par un ministère dont ne relève pas le contrôle et l'orientation des grands mécanismes économiques et financiers, contexte et conditions de toute expansion ?*

Nous demandons instamment qu'on ne voie surtout pas dans nos observations une critique négative. Elles ne sont inspirées que par le souci, à l'occasion de l'examen annuel du budget, de *savoir si les moyens du Gouvernement sont les mieux adaptés aux fins*

poursuivies, et notamment aux objectifs du VI^e Plan. A cet égard, n'est-il pas indispensable que les structures de l'administration soient organisées de façon efficace ?

Un autre problème nous préoccupe, en cette fin d'année 1971. **Le monde est-il ou non menacé de crise économique ?** Comment le rapporteur du développement industriel français pourrait-il ne pas poser cette question au moment où le ralentissement de l'expansion à l'étranger et l'acuité de la crise monétaire obscurcissent l'horizon ? Il ne faut pas, bien sûr, succomber à une sorte de psychose qui risquerait d'affecter le jugement, mais comment ne pas s'interroger ?

Où en est la conjoncture au seuil de l'hiver ? Il faut bien voir que la situation actuelle résulte d'une évolution, amorcée depuis deux ans déjà et que le marasme des marchés de matières premières laissait pressentir depuis plusieurs mois. (

Après une croissance exceptionnelle, accompagnée d'une inflation très rapide, le gouvernement américain a, dès 1969, entrepris de freiner l'économie des Etats-Unis en élevant le coût du crédit. Ces mesures ont provoqué, à partir de 1970, un net ralentissement de l'activité, contrastant d'abord avec l'expansion remarquable de l'Europe et du Japon qui s'est poursuivie, alimentée par l'augmentation des salaires et des prix. Mais, dès le début de 1971, les économies italienne et allemande ont commencé à s'essouffler à cause de l'inflation des coûts de production. Les mesures protectionnistes américaines vont encore aggraver leurs difficultés. Tous ces événements ont conduit la Commission de Bruxelles à prévoir « une croissance plutôt limitée » chez les six pays du Marché commun.

Cependant, *il convient de ne pas dramatiser trop rapidement et cela pour plusieurs raisons :*

— incontestablement, les perspectives actuelles de crise ont un caractère partiellement psychologique ;

— après un développement quasi-continu pendant plus de deux décennies et la longue surchauffe de ces dernières années, les économies occidentales doivent nécessairement passer par une phase de réadaptation ;

— la France, qui a pris des mesures de freinage dès 1969, dispose encore d'une marge de progression et, d'autre part, elle subira moins que d'autres pays le contrecoup des mesures protectionnistes américaines sur ses exportations.

Les aspects administratifs et conjoncturels que nous venons d'analyser montrent combien la conduite d'une politique industrielle demeure soumise à des difficultés et à des aléas.

Les résultats déjà atteints par l'industrie française ont permis à notre pays d'améliorer sensiblement son « poids » dans l'économie mondiale. Ainsi, les mécanismes du marché ont-ils bien fonctionné grâce, toutefois, aux corrections que les pouvoirs publics ont dû parfois leur apporter.

Les objectifs que le VI^e Plan assigne à la France nous font souhaiter que le Ministère du Développement industriel et scientifique puisse rapidement disposer de moyens d'action plus étendus et plus efficaces, correspondant concrètement à l'appellation ambitieuse qui lui a été donnée.

*
* *

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan vous demande de donner un avis favorable aux crédits du Ministère du Développement industriel et scientifique : **INDUSTRIE.**

ANNEXES



ANNEXE I

ANALYSE DU COMMERCE D'EXPORTATION, EN 1969, DE LA FRANCE ET DE LA GRANDE-BRETAGNE POUR CERTAINS PRODUITS INDUSTRIELS

Exportations F. O. B.
(En millions de dollars U. S.)

PRODUITS (en nomenclature C. T. C. I.)	EXPORTATIONS					
	Grande-Bretagne vers le monde.	France vers le monde.	Grande-Bretagne vers O. C. D. E.	France vers O. C. D. E.	Grande-Bretagne sur France.	France sur Grande-Bretagne.
53 Produits pour teinture, tannage et colorants.....	183	82	97	54	7,7	2,6
54 Produits pharmaceutiques et médicaux	282	227	137	84	14,3	2,6
56 Engrais	>	69	>	46	>	3,2
58 Matières plastiques.....	308	241	182	188	11,7	12,2
61 Cuirs	109	126	93	115	4	3,7
62 Articles en caoutchouc.....	174	230	105	161	5,8	4,5
64 Papier et carton.....	190	178	103	121	8,7	5
65 Articles textiles.....	833	824	520	593	19,1	16,3
66.4 Verre	56	65	32	50	1	2
67 Fer et acier.....	684	1.120	434	861	19,8	19,4
71.1 Machines génératrices non électriques	723	247	460	132	60,8	13
(711.3 Moteurs d'avions).....	280	56	222	31	40,8	9
71.2 Machines agricoles.....	381	125	207	87	18,5	4,1
(712.5 Tracteurs)	288	66	147	42	10,5	0,9
71.4 Machines de bureau.....	263	248	188	212	30,3	28,4
71.5 Machines pour l'industrie des métaux (machines-outils).....	203,5	128	112	57	11,5	3,8
71.7 Machines pour textiles et cuirs.	323	174	169	84	16,7	4
71.8 4 Matériaux de travaux publics...	227	167	131	112	20,9	6,8

PRODUITS (en nomenclature C. T. C. I.)	EXPORTATIONS					
	Grande-Bretagne vers le monde.	France vers le monde.	Grande-Bretagne vers O. C. D. E.	France vers O. C. D. E.	Grande-Bretagne sur France.	France sur Grande-Bretagne.
71.9 1 Chauffage et conditionnement..	107	132	48	50	4,6	1,4
71.9 2 Pompes	162	135	82	64	7,3	3,2
71.9 3 Equipement mécanique à main.	167	128	75	70	4,4	4
72.2 Machines génératrices électriques	259	257	99	146	4,5	8
72.4 Appareils de télécommunications.	261	130	133	48	5,7	3,2
72.5 Equipement électrique domestique	104	56	70	44	4,6	3,2
72.9 3 Valves - tubes photoélectriques, transistors	64	90	54	82	2,5	6
72.9 5 Appareils de contrôle et de mesure électriques.....	100	60	63	31	6,3	2,8
73.1 Véhicules ferroviaires.....	32	64	10	23	0,1	0,3
73.2 1 Véhicules automobiles particuliers	823	884	563	685	20,7	28,6
73.2 3 Camions	292	98	90	28	5,6	0,3
73-2 8 Châssis et pièces détachées.....	603	321	364	247	22,5	4,7
75.2 9 Motos	44	26	38	13	1	0,2
75.4 Avions	418	253	173	170	25	7,2
75.5 Bateaux et navires.....	149	160	76	96	0,7	15,7
82 Mobilier	56	52	36	32	5,3	0,7
84 Vêtements	258	357	205	284	10,6	7,5
85 Chaussures	80	107	55	74	0,8	4,6
86.1 Appareils de contrôle et de mesure optiques, médicales, scientifiques	293	164	200	111	22,3	7,1
89.2 Livres et imprimés.....	195	155	98	107	5	4,6
89.4 2 Jouets et jeux, articles de sport.	87	52	72	44	4,3	1
89.6 Pièces de collection, antiquités, œuvres d'art.....	112	53	107	51	6,1	6,2
95 Armes à feu (68).....	102	»	30	»	0,1	»

Commerce franco-anglais.

Secteurs où la France semble très compétitive :

- | | |
|---|---------------------------|
| — verre et verrerie ; | — véhicules automobiles ; |
| — machines génératrices électriques ; | — navires et bateaux ; |
| — tubes photoélectriques, transistors ; | — chaussures, |

mais où le marché anglais n'a sans doute pas été assez prospecté :

- | | |
|----------------------------|--------------|
| — véhicules ferroviaires ; | — vêtements. |
| — avions ; | |

Secteurs où la France semble sur un plan d'égalité :

- | | |
|-------------------------|--------------------------------------|
| — matières plastiques ; | — machines de bureau ; |
| — cuirs ; | — équipement mécanique à main ; |
| — articles textiles ; | — équipement électrique domestique ; |
| — fer et acier ; | — livres et imprimés, |

mais où le marché anglais n'a sans doute pas été assez prospecté :

- | | |
|--|----------------------------------|
| — produits médicaux et pharmaceutiques ; | — matériel de travaux publics ; |
| — articles en caoutchouc ; | — chauffage et conditionnement ; |
| — papier et carton ; | — pompes ; |
| | — mobilier. |

Secteurs où la France ne semble pas compétitive (production et exportation globale) :

- | | |
|---|---|
| — produits pour teinture et colorants ; | — appareils de contrôle et mesure électriques ; |
| — machines génératrices non électriques (dont moteurs d'avions) ; | — châssis et pièces détachées ; |
| — machines agricoles (dont tracteurs) ; | — appareils de contrôle et mesure optiques, médicaux, scientifiques ; |
| — machines-outils (pour métaux) ; | — jeux, jouets, articles de sport. |
| — machines textiles ; | |
| — appareils de télécommunication ; | |

Secteurs où les positions françaises sont très faibles :

- | | |
|-------------|----------|
| — camions ; | — motos. |
|-------------|----------|

ANNEXE II

1° LE COMMERCE EXTERIEUR FRANÇAIS EN 1969 ET 1970 (1)

	EXPORTATIONS F. O. B.		IMPORTATIONS C. A. F.	
	1969	1970	1969	1970
	(En millions de francs.)			
Produits de l'agriculture et de la sylviculture	7.397	7.602	5.195	5.773
Produits de l'industrie :	72.847	94.121	85.362	101.040
Dont :				
Industries agricoles et alimentaires	6.807	8.724	8.810	10.533
Energie (charbon, gaz, électricité, pétrole)	2.286	2.690	10.550	13.214
Industries autres que les deux groupes précédents.....	63.754	82.707	66.002	77.293
Services (2), transports et divers....	6.915	8.120	44	47
Total	87.159	109.843	90.601	106.860
Total : solde utilisation de services non compris.....	80.570	102.046	90.601	106.860

	EXPORTATIONS F. O. B.		IMPORTATIONS C. A. F.	
	1969	1970	1969	1970
	(En pourcentage du total.)			
Produits de l'agriculture et de la sylviculture	8,5	6,9	5,7	5,4
Produits de l'industrie.....	83,6	85,7	94,3	94,6
Dont :				
Industries agricoles et alimentaires	7,8	7,9	9,7	9,9
Energie	2,6	2,5	11,7	12,4
Autres industries.....	73,2	75,3	72,9	72,3
Services (2) et divers.....	7,9	7,4	»	»
	100	100	100	100
Produits de l'industrie (3).....	89,5	92	94,3	94,6

(1) D'après les groupements et définitions de la comptabilité nationale. Ces résultats diffèrent de ceux de la Direction générale des Douanes. Ils comprennent en plus : les services et utilisations de services dans le bâtiment, les travaux publics, transports et les télécommunications ; aux importations ils comprennent également en plus, l'avitaillement des navires et avions, et les marchandises militaires ; à l'exportation ils comprennent en plus les exportations O. T. A. N., les exportations militaires, l'avitaillement des navires et avions, les exportations de poissons (ventes par les bateaux français dans les ports étrangers).

(2) Solde des utilisations de services (bâtiment, travaux publics, transports, télécommunications, etc.).

(3) Par rapport au commerce extérieur non compris le solde des utilisations de services qui fausse la comparaison import-export.

**2° PART, DANS L'ENSEMBLE DU COMMERCE EXTERIEUR,
DES GROUPES DE PRODUITS QUI ONT EU LE PLUS DE POIDS DANS CE COMMERCE EN 1970**

	VALEURS en millions de francs.				POURCENTAGES par rapport à l'ensemble du commerce extérieur.			
	Exportations.		Importations.		Exportations.		Importations.	
	1969	1970	1969	1970	1969	1970	1969	1970
Gaz naturel et produits pétroliers	1.954	2.210	8.842	11.104	2,2	2,0	9,8	10,4
Minéral de fer et produits sidérurgie	4.870	7.306	4.540	6.540	5,6	6,7	5,0	6,1
Minerais et métaux non ferreux	2.422	3.105	5.999	7.084	2,8	2,8	6,6	6,6
Produits de la première transformation des métaux et travail des métaux.	3.658	5.306	3.472	4.078	4,2	4,8	3,8	3,8
Machines et appareils mécaniques	11.400	14.923	13.304	16.257	13,1	13,6	14,7	15,2
Machines et appareils électriques	4.504	6.164	4.487	5.425	5,2	5,6	5,0	5,1
Automobiles, motocycles et cycles	7.826	11.658	4.997	5.544	9,0	10,6	5,5	5,2
Produits des constructions navale et aéronautique et armement	4.167	4.085	1.922	2.356	4,8	3,7	1,9	2,2
Productions chimiques et caoutchouc	9.307	11.174	9.011	10.819	10,7	10,2	10,0	10,1
Textiles	6.116	7.257	6.664	6.562	7,0	6,6	7,4	6,2
Produits de l'industrie du bois	888	1.182	2.699	2.595	1,0	1,1	3,0	2,4
Pâtes, papiers et cartons...	1.053	1.375	2.461	3.076	1,2	1,3	2,7	2,9
Ensemble du commerce extérieur	87.159	100.843	90.601	106.860	100	100	100	100

3° REPARTITION PAR GROUPEMENTS D'UTILISATION

	1969		1970	
	Valeur.	Pourcentage.	Valeur.	Pourcentage.
<i>Importations.</i>				
Alimentation, boissons, tabacs.....	11.884	13,2	13.648	12,8
Energie, lubrifiants.....	10.164	11,3	12.726	12
Produits bruts.....	10.674	11,8	12.293	11,6
Demi-produits	22.015	24,4	26.504	25
Produits finis.....	34.392	38,3	39.930	37,6
Biens d'équipement.....	18.040	20,1	22.921	21,6
Biens de consommation.....	16.352	18,2	17.009	16
Autres divers.....	894	1	1.089	1
	90.023	100	106.190	100
<i>Exportations.</i>				
Alimentation, boissons, tabacs.....	13.235	17	15.063	15,1
Energie, lubrifiants.....	1.794	2,3	2.090	2,1
Produits bruts.....	4.649	6	5.657	5,7
Demi-produits	20.006	25,7	25.981	26,1
Produits finis.....	37.333	48	49.741	49,9
Biens d'équipement.....	17.429	22,4	22.957	23
Biens de consommation.....	19.904	25,6	26.784	26,9
Autres divers.....	742	1	1.109	1,1
	77.759	100	99.641	100

ANNEXE III

L'ELECTROMENAGER

(Situation au premier semestre 1971.)

Les statistiques publiées par le G. I. F. A. M. (*) font apparaître un développement très important des ventes d'appareils électroménagers en France, spécialement des appareils de cuisson.

Le tableau ci-après situe le volume et l'évolution des ventes d'un certain nombre d'appareils électro-domestiques.

	VENTES en milliers d'appareils (1 ^{er} semestre 1971).	VARIATION par rapport au 1 ^{er} semestre 1970. (En pourcentage.)
Cuisinières « tout électrique » et mixtes.....	121	+ 41 (1)
Fours et réchauds-fours électriques.....	52,2	+ 34
Tables de cuisson « tout électrique » et mixtes.....	48	+ 30
Radiateurs à accumulation.....	10,4	+ 29
Friteuses	145	+ 22
Radiateurs à chauffage direct.....	391	+ 22
Machines à laver (2).....	592,6	+ 22
Chauffe-eau électriques.....	183,9	+ 12
Lave-vaisselle	82,3	+ 4
Rôtissoires	155	+ 3
Réfrigérateurs	701,6	— 4

(1) Prises isolément, les ventes de cuisinières « tout électrique » ont, pendant la période considérée, augmenté de plus de 60 %.

(2) Les appareils sont à raison de 95 % pourvus d'un chauffage électrique.

(*) Groupement des industries françaises des appareils d'équipement ménager.

ANNEXE IV

L'ELECTRICITE

1° *Consommation des principales villes françaises pour 1969.*
(En millions de kWh.)

	HAUTE TENSION	BASSE TENSION	TOTAL
Paris	1.368	2.975	4.343
Marseille	572	639	1.211
Lyon	484	449	933
Toulouse	710	192	902
Clermont-Ferrand	530	101	631
Strasbourg	341	192	533
Le Havre	412	99	511
Nice	105	279	384
Saint-Etienne	272	109	381
Grenoble	205	165	370
Lille	221	113	334
Bordeaux	151	173	324
Boulogne-Billancourt	202	100	302
Nantes	152	144	296
Tourcoing	250	45	296
Pour mémoire : consommation totale en France	90.963	30.185	121.148

2° *Consommation de combustibles dans les centrales E. D. F.*

COMBUSTIBLES	1960		1969		1970	
	Mt	Mtec	Mt	Mtec	Mt	Mtec
Charbon	4,1	3,7	11,7	10,8	8,7	8
Fuel-oil	0,5	0,7	3,5	5,4	6,1	9,2
Gaz naturel	0,7	1,4	1,2	2,1	1,2	2,1
Uranium		p. m.		1,6		1,4
Divers		0,3		0,5		0,6
Ensemble		6,1		20,4		21,3
Consommation spécifique moyenne en thermies/kWh: Ensemble des combustibles		2,78		2,44		2,46

ANNEXE V

PRIX, EN SEPTEMBRE 1971, DE LA THERMIE FUEL ET DE LA THERMIE CHARBON

1° *Prix de la thermie fuel.*

Prix rendu centrales du fuel lourd n° 2 pour Electricité de France (moyenne nationale)	9,8 F/K th.
Prix du fuel lourd n° 2, moyenne des industries de la Région parisienne.	14 F/K th.
Prix du fuel domestique pour les utilisateurs de la Région parisienne.	27,6 F/K th.

2° *Prix de la thermie charbon.*

Prix rendu centrales du charbon vapeur pour Electricité de France (ensemble de la France, moyenne charbon français et importé).	13,80 F/K th.
Prix du charbon vapeur pour l'industrie dans la Région parisienne...	18,40 F/K th.
Prix du charbon pour les foyers domestiques dans la Région parisienne (noix d'anthracite 30/50 des Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais pour vente à la tonne par 2 tonnes et plus).....	45,78 F/K th.